

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Energie</b>
Schlagworte	<b>Erdöl und Erdgas</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ackermann, Marco  
Berclaz, Philippe  
Bernhard, Laurent  
Bieri, Niklaus  
Caretti, Brigitte  
Dupraz, Laure  
Eperon, Lionel  
Freymond, Nicolas  
Mach, André  
Mosimann, Andrea

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Bieri, Niklaus; Caretti, Brigitte; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Mach, André; Mosimann, Andrea 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Erdöl und Erdgas, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Energie	1
Energiepolitik	2
Netz und Vertrieb	3
Kernenergie	4
Erdöl und Erdgas	6

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EFD</b>	Eidgenössisches Finanzdepartement
<b>UVEK</b>	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>EOS</b>	Energie de l'ouest-suisse (Energie der Westschweiz)
<b>UREK-NR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>BFE</b>	Bundesamt für Energie
<b>UREK-SR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
<b>EICom</b>	Eidgenössische Elektrizitätskommission
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EDI</b>	Eidgenössisches Departement des Inneren
<b>BIP</b>	Bruttoinlandsprodukt
<b>AKW</b>	Atomkraftwerk
<b>EVED</b>	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
<b>ACS</b>	Automobil Club der Schweiz
<b>TCS</b>	Touring Club Schweiz
<b>BWL</b>	Bundesamt für wirtschaftliche Landesversorgung
<b>WEKO</b>	Wettbewerbskommission
<b>GasVG</b>	Gasversorgungsgesetz
<b>IEA</b>	Internationale Energieagentur
<b>HEV</b>	Hauseigentümerverband Schweiz (Deutschschweiz & Tessin)
<b>EnCom</b>	Energiekommission
<b>BKW</b>	Bernische Kraftwerke

---

<b>DFF</b>	Département fédéral des finances
<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>EOS</b>	Energie de l'ouest-suisse
<b>CEATE-CN</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>OFEN</b>	Office fédéral de l'énergie
<b>CEATE-CE</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
<b>EICom</b>	Commission fédéral de l'électricité
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFI</b>	Département fédéral de l'intérieur
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>Centrale atomique</b>	Centrale atomique
<b>DFCE</b>	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
<b>ACS</b>	Automobile Club de Suisse
<b>TCS</b>	Touring Club Suisse
<b>OFAE</b>	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays
<b>COMCO</b>	Commission de la concurrence
<b>LApGaz</b>	Loi sur l'approvisionnement en gaz
<b>AIE</b>	Agence internationale de l'énergie
<b>APF</b>	Association des propriétaires fonciers (Suisse alémanique & Tessin)
<b>EnCom</b>	Commission de l'énergie
<b>FMB</b>	Forces motrices bernoises

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Energie

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 16.07.2018  
MARCO ACKERMANN

Im Sommer 2018 veröffentlichte das BFE die alljährliche **schweizerische Gesamtenergiestatistik** für das **Jahr 2017**. Gemäss des Bundesamtes ist der gesamtschweizerische Energieverbrauch im Jahr 2017 gegenüber dem Vorjahr um 0.4 Prozent gesunken. Ein wichtiger Faktor dafür waren die eher wärmeren Durchschnittstemperaturen, die den Energieverbrauch im Heizungsbereich tiefer ausfallen liessen als üblich. Wichtige Faktoren für einen steigenden Energieverbrauch wie die ständige Wohnbevölkerung, das BIP, die Anzahl Motorfahrzeuge, die Anzahl Wohnungen, der Elektrizitäts- und der Erdgasverbrauch stiegen aber gleichzeitig an. Gesunken sind hingegen der Verbrauch von Heizöl und Treibstoff.<sup>1</sup>

KANTONALE POLITIK  
DATUM: 10.02.2019  
MARCO ACKERMANN

Am 10. Februar 2019 lehnte das **Berner Stimmvolk** die **kantonale Energievorlage** knapp mit 50.6 Prozent Nein-Stimmen ab. Das neue Gesetz, gegen welches der Berner Hauseigentümergebund und Wirtschaftsverbände (Berner KMU, Handels- und Industrieverein des Kantons Bern) das Referendum ergriffen hatten, wollte die Energieziele des Bundes im Gebäudebereich auf kantonaler Ebene umsetzen. Das zentrale Ziel der Vorlage war daher, dass Gebäude im Kanton Bern mehrheitlich mit erneuerbaren Energien betrieben und besser vor Wärmeverlust geschützt werden sollten. Bis 2035 sollten deshalb Gebäude für das Heizen mindestens 70 Prozent erneuerbare Energien nutzen, der gesamte Wärmeverbrauch sollte um 20 Prozent sinken und 80 Prozent des benötigten Stroms sollte aus erneuerbaren Energien stammen. Als konkrete Massnahmen sah das Gesetz vor, dass bei Neubauten ein Teil des Strombedarfs selber – beispielsweise mittels Fotovoltaikanlagen – produziert werden müsste. Zudem war vorgesehen, Gas- und Ölheizungen durch Heizungen mit erneuerbaren Energiequellen zu ersetzen und den Gemeinden mehr Autonomie bei der Ausgestaltung der Vorschriften für die Energienutzung zu erteilen.

Gegnerinnen und Gegner der Vorlage kritisierten, dass in den Gebäudeunterhalt schon heute auf freiwilliger Basis genug investiert werde und die Verlagerung gewisser Kompetenzen auf die Gemeinden zu einem Flickenteppich führe. Zudem gehe die Gesetzesänderung in Richtung eines Verbots der weit verbreiteten Ölheizungen und führe zu höheren Mieten, da Investitionen in Gebäude getätigt werden müssten. Befürworterinnen und Befürworter hingegen betonten die Wichtigkeit der Vorlage für das Klima und fügten hinzu, eine fortschrittliche und nachhaltige Energieversorgung fördere einheimische Energieträger und schaffe so Wertschöpfung im Kanton. Zudem könne mit dem Gesetz die Gemeindeautonomie gestärkt werden.

Bei den Abstimmungsergebnissen liess sich ein deutlicher Stadt-Land-Graben erkennen. Nur die Verwaltungskreise Bern-Mittelland und Biel verzeichneten ein Ja; in der Stadt Bern bejahten fast drei Viertel der Abstimmenden das Gesetz. Jedoch liess sich auch in kleineren Städten wie Langnau oder Burgdorf – nicht jedoch in der Stadt Thun – eine Mehrheit für die Vorlage finden. Die stärkste Ablehnung fand die Vorlage in ländlichen Gebieten, so im Berner Oberland und im Oberaargau. Die Abstimmung im zweitgrössten Kanton der Schweiz galt als Richtungsweiser für weitere Abstimmungen im Bereich Energie- und Klimapolitik in den Kantonen.

#### Kantonale Abstimmung vom 10. Februar 2019

Beteiligung: 37.9%  
Nein: 139'428 (50.6%)  
Ja: 136'230 (49.4%)

#### Parolen

- Ja: SP, CVP, BDP, EVP, GLP, GP, Jungfreisinnige, Naturschutzverbände
- Nein: SVP, FDP, HEV<sup>2</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 20.06.2019  
MARCO ACKERMANN

Im Sommer 2019 veröffentlichte der Bundesrat die **schweizerische Gesamtenergiestatistik für das Jahr 2018**. Verschiedene Faktoren haben dafür gesorgt, dass der gesamte Energieverbrauch im Jahr 2018 gegenüber dem Vorjahr um minus 2.2 Prozent gesunken ist. Als zentralsten Faktor für diesen Rückgang nannte das BFE die warme Witterung und den daraus resultierenden tieferen Bedarf an Heizenergie. Deswegen sei etwa die Nachfrage nach Heizöl extra-leicht (-10.1%), diejenige nach Erdgas (-5.6%) und jene nach elektrischer Energie (-1.4%) gegenüber dem Vorjahresergebnis gesunken. Andere Faktoren, wie beispielsweise die ständige Wohnbevölkerung (+0.7%), das BIP (+2.5%), der Motorfahrzeugbestand (+1%) und der Wohnungsbestand (genaue Zahl noch ausstehend), die den gesamten Energiebedarf erhöhen, sind im gleichen Zeitraum aber angestiegen. Erhöht hat sich auch der gesamte Verbrauch an Treibstoffen. Gegenüber dem Vorjahr ist diese Zahl um rund +1.4 Prozent angestiegen. Dabei hat es eine Verschiebung weg von Benzin (-1.6%) hin zu Diesel (+1.3%) gegeben und der Absatz an Flugzeugtreibstoffen hat um starke 5.7 Prozent zugenommen. Bei den erneuerbaren Energien fiel die Bilanz aufgrund der warmen Witterung ebenfalls rückläufig aus, da weniger Energie zu Heizzwecken verwendet worden ist. So ist die Verwendung von Energieholz zurückgegangen (-6.3%) und die Nutzung von Wärmepumpen (-1.8%) und Fernwärme (-2.1%) sind ebenfalls geringer ausgefallen. Ein Plus von 2 Prozent konnte im Jahr 2018 hingegen bei der Nutzung von Solarwärme registriert werden. Die Verwendung von Biogas (+6.7%) und biogenen Treibstoffen (+36.2%) sind im selben Zeitraum ebenfalls angestiegen, wobei diese Energieträger jedoch einen kleinen Anteil am Gesamtenergieverbrauch ausmachten.<sup>3</sup>

### Energiepolitik

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 23.09.1990  
BRIGITTE CARETTI

Les citoyens étaient appelés à se prononcer, dans ce domaine, pour la troisième fois en sept ans. Le processus débuta en 1974 lorsque le Conseil fédéral institua, après le premier choc pétrolier, une **commission d'experts chargée de définir une conception globale de l'énergie**. En 1978, elle remit un rapport contenant trois principes: la diversification de l'approvisionnement, le frein à la consommation par le truchement des économies et la promotion des énergies renouvelables. Elle proposa également, outre une taxe sur l'énergie, la création d'un article constitutionnel. En 1983, la première version de ce dernier fut rejetée par le souverain, n'ayant pu obtenir la double majorité (50,9% de oui mais 12 cantons opposés). En 1984, l'initiative populaire «pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement» connut aussi l'échec en votation.<sup>4</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.1991  
ANDRÉ MACH

**La consommation finale d'énergie a connu une progression de 6.2 pour cent en 1991**, ce qui représente la plus importante augmentation annuelle depuis 1973. Un tel résultat va à l'encontre de la réalisation des objectifs du programme «énergie 2000», qui visait à stabiliser la consommation d'agents fossiles et la demande d'électricité. La brusque hausse de cette année est imputable pour une bonne part à la demande accrue de produits pétroliers et plus particulièrement de combustibles (+11,1%). Les températures peu clémentes de l'hiver et la baisse du prix du mazout extra-léger (-20% en termes réels) constituent les principales raisons de la progression du secteur des combustibles. A l'exception de la demande de charbon, tous les agents énergétiques ont vu leur consommation augmenter.<sup>5</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.1992  
ANDRÉ MACH

**La consommation totale d'énergie a progressé de 0.1 pour cent en 1992**; cela constitue un meilleur résultat qu'en 1991 (+6.2%). Toutefois, les mesures du programme «Energie 2000» ne sont pas responsables de ce résultat; celui-ci est dû essentiellement au fléchissement de la conjoncture économique et à la température clémente qui a régné durant l'année 1992. Les différents agents énergétiques ont connu des évolutions très diverses; alors que l'essence (3.6%), les carburants d'aviation (5.4%) et le gaz (5.5%) connaissaient des augmentations sensibles, la consommation de carburant Diesel (-3.1 %), d'huile moyenne et lourde (-3.1 %) et d'huile extra-légère (-2.3%) diminuait; la réduction de la consommation de combustibles s'explique par le réchauffement de la température par rapport à 1991.<sup>6</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 11.03.1995  
LIONEL EPERON

A mi-chemin de l'échéance du moratoire nucléaire, le débat sur la politique énergétique suisse et plus spécifiquement sur l'approvisionnement futur du pays en électricité a été relancé après une période de relatif apaisement en raison de l'«armistice énergétique» issu des votations de 1990. Alors que les perspectives du DFTCE de 1994 faisaient déjà état d'**un manque potentiel de courant électrique après 2010 ou 2020, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a confirmé cette éventualité** dans une étude consacrée à la politique énergétique de la Suisse. C'est en effet durant cette période que les autorisations dont bénéficient les centrales nucléaires suisses ainsi que les contrats d'importation de courant électrique passés avec la France arriveront à échéance, ce qui soumet dès lors la moitié du bilan électrique helvétique à interrogation. Outre cette constatation lourde d'enjeux, il est à relever que si les experts de l'AIE ont jugé de façon positive plusieurs aspects de la politique énergétique fédérale (le programme Energie 2000 notamment), ils ont en revanche douté que l'objectif de stabiliser la consommation d'énergies fossiles et d'électricité puisse être atteint d'ici la fin du siècle. Par ailleurs, ils ont estimé que les marchés suisses de l'électricité et du gaz devraient être soumis à une plus forte concurrence.<sup>7</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.1995  
LIONEL EPERON

**Après deux années de recul consécutives, la consommation finale d'énergie en Suisse a augmenté de 2.7 pour cent par rapport à 1994.** La principale raison de cet accroissement est à mettre en relation avec la fraîcheur du climat du début du printemps et de l'automne ainsi qu'avec le froid marqué des mois d'hiver qui ont conduit à une élévation de la demande d'huile de chauffage (+4.8%). En revanche, les ventes de carburant ont globalement reculé de 0.4 pour cent, à l'image de la demande d'essence qui a baissé de 3.1 pour cent, notamment en raison du recul du tourisme de l'essence. La rapide progression du trafic aérien a pour sa part induit une augmentation des ventes de kérosène de 5.4 pour cent. C'est néanmoins la consommation de gaz naturel qui a connu la plus forte hausse (+10.1%); celle-ci s'explique par la tendance à la substitution du mazout par le gaz. Quant à la demande d'électricité, elle a crû de 2.1 pour cent.<sup>8</sup>

### Netz und Vertrieb

MOTION  
DATUM: 18.09.2017  
NIKLAUS BIERI

Eine Motion Vitali (fdp, LU) strebte mit der **Anpassung von Eichfristen bei Messmitteln** einen „Bürokratieabbau“ an: Aufgrund neuer Technologien sei es heute wesentlich seltener notwendig, Messinstrumente zu eichen, als es gesetzlich vorgegeben sei. Mit einer Vergrösserung der Eichintervalle könnten auch Kosten gesenkt werden. Nachdem der Nationalrat die Motion im Dezember 2016 stillschweigend angenommen und die WAK-SR ihrem Rat einstimmig empfohlen hatte, die Motion anzunehmen, gab es im September 2017 auch im Ständerat keine Wortmeldungen und Gegenanträge.<sup>9</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 31.12.2019  
MARCO ACKERMANN

Da die EU den Abschluss eines **bilateralen Stromabkommens** aufgrund des fehlenden Rahmenabkommens auf Eis gelegt hatte, stieg die Nervosität in der Schweizer Energiebranche zunehmend an, wie der Presse zu entnehmen war. Die Schweiz werde dadurch vom Verhandlungstisch ausgeschlossen, was die Netzsicherheit verringere, ungeplante Stromflüsse wahrscheinlicher mache, die Kosten ansteigen und die Importfähigkeit der Schweiz sinken lasse. Dies sei vor allem in den Wintermonaten problematisch, da die Schweiz zu dieser Zeit zu wenig Strom produziere, um den Eigenbedarf decken zu können, erklärte die NZZ. Doch nicht nur in der Schweiz äusserte man Bedenken zur derzeitigen Situation. Auch in Deutschland wünschten Medienberichten zufolge FDP-Bundestagsmitglieder eine rasche Einigung mit dem kleinen Nachbarland. Aufgrund der zentralen Lage in Europa fliessen grosse Mengen des grenzüberschreitend gehandelten Stromes durch die Schweiz, weshalb das Land eine zentrale Rolle in der Stromversorgung in Europa einnimmt. Des Weiteren könnten die Pumpspeicherkraftwerke in den Alpen die Schwankungen in der Produktion und der Nachfrage ausgleichen, so die Aargauer Zeitung. Aus Sicht Deutschlands sei vor allem letztere Funktion von zentraler Bedeutung, da Deutschland mit den Sonnenkollektoren und Windkraftanlagen unregelmässig Strom produziere und bis 2023 mit dem Ausstieg aus der Atomenergie an Bandenergie verliere. Auch die deutsche Bundesregierung hielt in ihrer Antwort auf die Anfrage der FDP fest, dass es eine Einbindung der Schweiz in den europäischen Binnenmarkt brauche.

Trotz der «Schützenhilfe aus Berlin», wie das St. Galler Tagblatt titelte, habe das BFE damit begonnen, einen Plan B auszuarbeiten, sollte es zu keinem Abschluss mit der EU

kommen, berichtete die NZZ. In diesem Zusammenhang wurde in den Schweizer Medien vermehrt wieder die Idee von inländischen Gaskombikraftwerken aufgegriffen. Dies auch, nachdem Forschende der ETH Lausanne und der HSG St. Gallen Ende Jahr einen Bericht zum nationalen Forschungsprogramm «Energie» veröffentlicht hatten. In jener Untersuchung, in welchem die Forschenden unter anderem der Frage nachgingen, was ein fehlendes Stromabkommen für die Schweiz bedeuten würde, stellten sie eine kontroverse These auf: Ohne Stromabkommen könne es «in der Schweiz langfristig zu Investitionen in Gaskraftwerke kommen, insbesondere wenn der Ausbau erneuerbarer Energien nicht stark politisch unterstützt und damit forciert [werde]».

Die Idee von Gaskraftwerken hatte vor einigen Jahren auch schon der Bundesrat vorgebracht, damals aber aus einem anderen Grund: Mit dem schrittweisen Ausstieg aus der Atomenergie sei es gemäss dem Bundesratsbericht zum ersten Massnahmenpaket der Energiestrategie 2050 möglich, dass bis im Jahr 2020 ein Gaskombikraftwerk nötig werde, war damals gemutmasst worden. Im Jahr 2019 bekam die Debatte aufgrund der Abschaltung des Atomkraftwerks Mühleberg (BE) wieder neuen Aufwind, dies vor allem, nachdem sich der abtretende ECom-Präsident Carlo Schmid-Sutter in der NZZ für eine «Enttabuisierung» solcher Gaswerke ausgesprochen hatte. Die Kraftwerke könnten dem schleppenden Ausbau der erneuerbaren Energien entgegenwirken und bei Stromengpässen die Versorgungssicherheit der Schweiz sicherstellen, so Schmid-Sutter weiter. Ein fehlendes Stromabkommen mit der EU dürfte somit womöglich auch Auswirkungen auf die Schweiz bezüglich der Erreichung der Pariser Klimaziele haben, stellte der Tages-Anzeiger fest. Ob die Schweiz künftig in den europäischen Strombinnenmarkt eingebunden sein wird und die Versorgungssicherheit auch ohne inländische Gaskombikraftwerke erreicht werden kann, hängt wohl wesentlich vom Abschluss dieses Stromabkommens ab. Doch bevor dieses fertig ausgehandelte Dokument unterschrieben werden kann, muss die Frage zum Rahmenabkommen geklärt werden, was vorerst eines Abwartens der eidgenössischen Volksabstimmung zur Begrenzungsinitiative bedarf.<sup>10</sup>

## Kernenergie

BERICHT  
DATUM: 19.11.1994  
LIONEL EPERON

Conformément à une requête expresse du Conseil fédéral formulée en 1992, **les Forces motrices bernoises (FMB) ont présenté** fin mars **un premier rapport intermédiaire** sur les alternatives possibles à l'exploitation de l'énergie atomique sur le site de Mühleberg (BE). Dans ce document, les FMB se sont principalement attachées à étudier dans quelle mesure la conversion de la centrale nucléaire en centrale au gaz naturel est réalisable. Elles sont arrivées à la conclusion que la production de CO<sub>2</sub> engendrée par une telle installation s'élèverait à 540'000 tonnes par année, ce qui irait à l'encontre des engagements pris par le gouvernement au niveau national et lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est déroulée à Rio de Janeiro en 1992. Dans un second rapport se concentrant cette fois-ci sur les énergies renouvelables, les FMB ont estimé que celles-ci ne parviendraient à combler qu'entre 3 à 10% du déficit d'électricité (-1,5 milliard de kilowattheures) engendré par l'abandon du nucléaire.<sup>11</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 04.06.1997  
LIONEL EPERON

Menée sous la houlette de l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS), l'étude «Possibilités et limites d'un approvisionnement décentralisé de l'électricité en Suisse» est parvenue à la conclusion que **l'abandon de l'énergie nucléaire dès l'an 2030 est techniquement réalisable à l'échelon national**. L'auteur de cette expertise, le directeur des Forces motrices du Nord-Est de la Suisse, Hans Rudolf Gubser, a envisagé à cette fin la construction d'environ 240'000 petites centrales thermiques décentralisées avec chauffage à distance produisant à la fois du courant et de la chaleur (couplage chaleur-force). Selon ce scénario, il suffirait alors d'ériger quelques grosses centrales électriques alimentées au gaz pour que la Suisse puisse se passer entièrement de l'atome qui, à l'heure actuelle, fournit 39% de l'électricité consommée dans le pays. Bien que jugée praticable sur le plan théorique, cette option ne manque cependant pas de soulever certains problèmes quant à sa réalisation, comme a tenu à le préciser M. Gubser. Sur le plan économique tout d'abord, cette solution engendrerait des investissements de l'ordre de CHF 46 milliards. Par ailleurs, elle contribuerait à une augmentation significative des rejets de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Enfin, la décentralisation de la production de courant se traduirait par d'importantes dépenses organisationnelles.

En raison de l'immense écho médiatique rencontré par cette expertise, l'Union des



centrales suisses d'électricité a tenu à relativiser l'intérêt à porter à un éventuel abandon de l'atome en rappelant que les avantages et inconvénients de cette option étaient à mettre en balance avec les nombreux autres scénarios que l'UCS a élaborés depuis 1995 en vue de garantir l'approvisionnement futur de la Suisse en courant électrique. Les producteurs d'électricité ont ainsi confirmé dans une large mesure leur attachement au nucléaire qui, selon eux, doit être utilisé tant que les centrales atomiques suisses sont rentables et sûres. Quoi qu'il en soit, l'étude de l'UCS semble néanmoins illustrer une certaine baisse d'intérêt pour l'option nucléaire indigène au sein des milieux énergétiques dont les causes résident en grande partie dans les perspectives qu'ouvre la libéralisation du marché de l'électricité à l'échelon européen: En laissant entrevoir la possibilité de s'approvisionner à meilleur compte en courant nucléaire étranger, cette libéralisation rend en effet nettement moins attractive l'éventuelle réalisation d'infrastructures coûteuses et politiquement contestées que sont les centrales nucléaires.<sup>12</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 20.12.2019  
MARCO ACKERMANN

Pünktlich am 20. Dezember 2019 um 12:30 Uhr betätigte ein Mitarbeiter der BKW zwei Knöpfe im Kommandoraum des AKW Mühleberg (BE) und schaltete die Anlage damit endgültig ab. «**Nach 47 Betriebsjahren und 43 Tagen ist das AKW Mühleberg Geschichte**», schrieb die NZZ. Die Ausserbetriebnahme wurde von in- und ausländischen Medien, Anwohnerinnen und Anwohnern rund um Mühleberg, Mitarbeitenden sowie Politikerinnen und Politikern – teilweise emotional – mitverfolgt. Umweltministerin Simonetta Sommaruga meldete sich per Videobotschaft zu Wort und verkündete, die Abschaltung sei eine Chance, um Wasserkraft und Sonne besser zu nutzen, Arbeitsplätze im Inland zu schaffen und dank erneuerbarer Energien weniger abhängig von Öl und Gas zu sein.

Sowohl die Monate im Vorfeld der Abschaltung als auch die Tage danach waren gekennzeichnet von einem starken medialen Echo. Die Schweizer Zeitungen setzten den Fokus unter anderem auf die Menschen und ihre Geschichten zum Werk und publizierten Reportagen über Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, Atomkraftgegnerinnen und -gegner sowie über die Einwohnerinnen und Einwohner der Gemeinde Mühleberg, die über Jahrzehnte in unmittelbarer Nähe zum Reaktor gelebt hatten. Sowohl die beendeten Arbeiten der BKW während der letzten Jahre als auch die noch zu tätigen wurden beleuchtet, darunter auch die noch ungeklärte Frage der Endlagerung der radioaktiven Abfälle. Zwar leiste die BKW mit dem Rückbau in der Schweiz «Pionierarbeit», dies werde sich aber in Zukunft durchaus auch als lukrativ erweisen können, zumal weltweit nur wenige Firmen dieses Know-How besäßen und in naher Zukunft viele Anlagen rückgebaut werden müssten, so die Presse. Ebenfalls wurde in der Presse die Frage aufgegriffen, wie die durch die Abschaltung entstehende Bandstromlücke gefüllt werden könne. Während Bundesrätin Simonetta Sommaruga in der Abschaltung eine Chance für die erneuerbaren Energien sah, verwiesen andere einmal mehr auf Gaskraftwerke als Brückentechnologie. Swissgrid sehe in der Abschaltung indes keine Gefährdung der Stromversorgungssicherheit, wie online zu lesen war. Die nationale Gesellschaft der Übertragungsnetze propagierte aber einen schnellen Aus- und Umbau der Übertragungskapazitäten, damit die neuen Stromflüsse – aufgrund der zunehmend dezentralen Produktionsstätten – sicher geleitet werden könnten.

Nach dem offiziellen Beginn der Rückbauarbeiten an der Anlage in Mühleberg am 6. Januar 2020 werde sich der Blickwinkel wohl auf die Anlagen in Beznau verschieben: «Der älteste Meiler ist der nächste Abschaltkandidat» postulierte etwa der Tages-Anzeiger. Gemäss eigenen Angaben der Axpo, der Betreiberfirma der AKWs Beznau 1 und 2, dürfte dies aber erst in etwa zehn Jahren der Fall sein, so lange werde nämlich ein Weiterbetrieb der Anlagen angestrebt.<sup>13</sup>

## Erdöl und Erdgas

### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 17.09.1990  
BRIGITTE CARETTI

Au terme d'une longue et difficile procédure, **le groupe Gatoil (Suisse) SA**, propriétaire de l'installation de raffinage sise à Collombey (VS), **a été vendu à la société Tamoil SA**, à majorité libyenne. L'adjudication a ainsi profité à l'offre stipulant la remise en marche de la raffinerie de Collombey, le maintien de ses postes de travail ainsi que la garantie de son approvisionnement. Cette vente exauce aussi les vœux du Conseil fédéral qui souhaitait voir maintenue en exploitation le deuxième équipement suisse de ce type.<sup>14</sup>

### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 01.11.1990  
BRIGITTE CARETTI

Le prix de l'essence a connu, en 1990, de nombreuses variations dues notamment aux retombées de la crise du Golfe. Les tarifs des transports sur le Rhin ont fluctué et ont particulièrement enflé à partir du mois d'août. Ils n'ont cependant pas eu une influence déterminante sur l'évolution des prix de l'essence en 1990. Dans ce contexte quelque peu tendu, **le Conseil fédéral a projeté d'instaurer de nouvelles taxes sur l'essence et le mazout** afin de tenter de réduire la consommation des agents énergétiques fossiles. Ce projet, qui doit encore être soumis à consultation, a pour but de réduire les émissions de dioxyde de carbone, principales responsables de l'effet de serre.<sup>15</sup>

### STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 18.01.1991  
ANDRÉ MACH

Contrairement à ce que la crise du Golfe avait pu laissé croire, **le prix de l'essence n'a pas connu de hausses au cours de l'année**. Au contraire, dès le déclenchement de l'intervention armée de la coalition internationale, les prix ont commencé à baisser après avoir régulièrement augmenté depuis le début de la crise. Trois raisons principales peuvent expliquer ce phénomène: les nombreuses réserves stockées par les compagnies pétrolières (en Suisse, elles étaient suffisantes pour huit mois au début de l'année), l'augmentation de la production de pétrole des pays producteurs épargnés par la guerre et enfin, la faiblesse de la résistance irakienne qui laissait présager un conflit bref. Moins d'une année après le début de la crise du Golfe, le prix de l'essence était quasiment retombé à son niveau d'avant le 2 août 1990.<sup>16</sup>

### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 14.10.1991  
ANDRÉ MACH

**Le Conseil fédéral a annoncé ses intentions d'augmenter les taxes sur le prix de l'essence**. Cette mesure qui devrait bénéficier à trois départements (DFTCE, DFI, DFF) est motivée par plusieurs éléments: disposer de fonds nécessaires à l'achèvement du réseau routier, concrétiser les objectifs fixés à la conférence mondiale sur le climat visant à stabiliser, puis réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et remplir les caisses vides de la Confédération. Cette mesure s'avère, pour le Conseil fédéral, d'autant plus légitime que le prix de l'essence en Suisse est l'un des plus bas d'Europe, de même que les taxes perçues par les autorités publiques.<sup>17</sup>

### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 20.10.1992  
ANDRÉ MACH

Dans le cadre des mesures d'assainissement des finances fédérales, le Conseil fédéral avait proposé aux Chambres un projet de loi concernant l'augmentation des droits d'entrée sur les carburants de 25 centimes. Ces mesures avaient été acceptées par le Conseil des Etats lors de la session de juin. A cette occasion, le parti des automobilistes, l'ACS et le TCS avaient déjà laissé planer la menace d'un référendum contre ce projet. Devant l'ampleur des déficits de la Confédération, le Conseil fédéral a décidé dans le courant de l'été de faire passer cette hausse des taxes sur les carburants sous la forme d'un arrêté fédéral urgent, ce qui d'une part permettrait d'assurer l'application des mesures pour une année au moins, mais, en revanche, rendrait nécessaire une votation populaire 12 mois après leur entrée en vigueur. Les Chambres ont largement rejeté la clause d'urgence; seuls les socialistes et les écologistes y étaient favorables. Le projet du Conseil fédéral prévoyait une hausse de 25 centimes des droits de base – la moitié de ceux-ci revenant au compte routier et l'autre moitié à la caisse fédérale – sans augmentation de la surtaxe, qui, elle, est entièrement consacrée au compte routier. Lors des débats parlementaires, plusieurs députés bourgeois, avant tout romands, ont proposé, sans succès, d'augmenter la surtaxe au détriment des droits de base afin d'accélérer l'achèvement du réseau des routes nationales et d'obtenir plus facilement le soutien des associations routières; pour leur part, les députés indépendants avaient proposé une hausse totale de 30 centimes. En fin de compte, **les Chambres se sont tenues au principe soutenu par le Conseil fédéral – pas d'augmentation de la surtaxe – mais se sont contentées d'une hausse de 20 centimes des droits de base** après plusieurs navettes entre les deux Chambres.<sup>18</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 31.12.1992  
ANDRÉ MACH

La réduction de cinq centimes, soutenue par les députés bourgeois, avait pour but de contrecarrer les chances de succès du référendum annoncé par le parti des automobilistes et obtenir le soutien des associations routières. Seul le TCS a finalement décidé de ne pas soutenir le référendum du «Comité contre l'imposition parasitaire du trafic privé», composé du parti des automobilistes, de la Lega dei Ticinesi, du Centre patronal vaudois, de l'ACS et de certains parlementaires de droite. **Le référendum a abouti relativement facilement**, puisque près de 100'000 signatures ont été transmises à la Chancellerie fédérale au début de l'année 1993.<sup>19</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 07.03.1993  
ANDRÉ MACH

#### **Votation du 7 mars 1993**

Participation: 51.27%  
Oui: 1'259'373 voix (54.5%) / 8 cantons.  
Non: 1'051'067 voix (45.5%) / 12 6/2 cantons.

Mots d'ordre:

- Oui: PLR (6\*), PDC, PS (1\*), UDC (1\*), PLS (1\*), AdI (2\*), PEV, PES (1\*), UDF (1\*), UPS, Vorort, USP, USS, CSC, FSE
  - Non: PST, DS (1\*), PSL, Lega
  - Liberté de vote: USAM
- \* Recommandations différentes des partis cantonaux.

En début d'année, le référendum contre l'augmentation de 20 centimes des droits d'entrée sur les carburants a facilement abouti. Le 7 mars, **le peuple suisse a approuvé par 54,4% des voix l'arrêté fédéral** sur l'augmentation des droits d'entrée sur les carburants. Le vote a révélé un net clivage entre la Suisse latine dont les cantons ont tous largement rejeté la hausse de 20 centimes et les cantons alémaniques qui l'ont tous accepté à l'exception de Schwytz.<sup>20</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 25.05.1994  
LIONEL EPERON

Fondé en 1959 dans l'optique de réduire la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger en matière d'énergies pétrolière et gazière, **le groupe Swisstopol et neuf de ses filiales ont été dissoutes**. Seule SEAG (AG für schweizerisches Erdöl) a été épargnée afin de conserver les connaissances géologiques rassemblées durant trente-cinq ans. Cet événement intervient dans une période où le niveau extrêmement bas des prix ne permet plus une extraction rentable de ce type d'énergie en Suisse.<sup>21</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 19.12.1995  
LIONEL EPERON

Le Conseil national a décidé, à une très faible majorité, de transmettre une motion de sa Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (Mo. 93.3534) invitant le Conseil fédéral à mettre en oeuvre le plus vite possible la réduction de la consommation d'essence des véhicules à moteur prévue dans l'arrêté sur l'utilisation de l'énergie. A cette occasion, le gouvernement a rappelé qu'il envisageait d'adopter par voie d'ordonnance des valeurs-cibles de consommation pour ce type de véhicules. Ayant constaté qu'une telle ordonnance avait effectivement été mise en consultation au mois d'avril, le Conseil des Etats a décidé de transmettre cette même motion sous la forme d'un postulat conjoint des deux Chambres. Qu'il s'agisse d'essence ou de diesel, **l'ordonnance sur la réduction de la consommation spécifique de carburant des automobiles (ORCA) prévoit que d'ici 2001 la consommation moyenne des voitures neuves vendues en Suisse ne devra pas dépasser 85% de la valeur mesurée en 1996**, soit une diminution de 15%. Ne fixant que des valeurs-cibles, la nouvelle réglementation n'empêchera toutefois pas la mise en circulation des véhicules consommant davantage que cette limite. Malgré les oppositions suscitées par l'ORCA au sein de la branche automobile durant la procédure de consultation, le gouvernement a décidé en fin d'année de fixer l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation au 1er janvier 1996.<sup>22</sup>

**MOTION**DATUM: 20.12.1995  
LIONEL EPERON

Attirant l'attention sur le fait que la pollution atmosphérique reste excessive en Suisse et que le gaz naturel constitue un carburant de substitution dont l'utilisation entraîne une pollution globale inférieure à celle de l'essence ou du diesel, le député libéral neuchâtelois Jean Cavadini a soumis au Conseil des Etats **une motion visant à inciter financièrement l'achat et l'utilisation de véhicules fonctionnant au gaz naturel**. Pour ce faire, le motionnaire a invité le Conseil fédéral à proposer une révision de la loi sur le tarif des douanes afin que pendant dix ans le gaz naturel utilisé dans les moteurs soit soumis aux mêmes droits de douane que le gaz utilisé à des fins de chauffage. Bien que le Conseil fédéral ait proposé de rejeter la motion, la Chambre haute l'a néanmoins transmise sous la forme moins contraignante du postulat.<sup>23</sup>

**POSTULAT**DATUM: 21.06.1996  
LIONEL EPERON

**Le Conseil national a transmis un postulat Stucky** (prd, ZG) invitant le gouvernement à soumettre aux Chambres un programme visant à encourager la diversification des sources d'énergie motrice en considérant particulièrement le gaz naturel, le diesel ou encore l'électricité comme des alternatives potentielles aux carburants pour voitures traditionnelles.<sup>24</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**DATUM: 11.12.1996  
LIONEL EPERON

Invoquant des motifs de rentabilité économique insuffisante, le groupe anglo-néerlandais **Shell a fait part de son intention de vendre sa raffinerie de Cressier** (NE) pour laquelle il a pourtant investi plusieurs centaines de millions de francs afin d'en faire une installation particulièrement performante en terme de protection de l'environnement et de sécurité.<sup>25</sup>

**VERWALTUNGSAKT**DATUM: 27.12.1996  
LIONEL EPERON

Après s'être penché, en 1995, sur une éventuelle libéralisation du marché suisse de l'électricité à des fins de revitalisation de l'économie, **l'OFEN a organisé plusieurs rencontres avec les milieux de l'économie gazière** et les gros consommateurs industriels afin de déterminer dans quelle mesure il serait également bénéfique de procéder à l'ouverture du marché du gaz à la concurrence. Ces cogitations ont fait l'objet d'un projet de rapport dont la publication officielle est attendue pour janvier ou février 1997.<sup>26</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**DATUM: 16.07.1997  
LIONEL EPERON

En vertu de l'ordonnance de 1996 sur la réduction de la consommation spécifique de carburant des automobiles (ORCA), les voitures individuelles neuves qui seront vendues en Suisse ne devront pas consommer en moyenne plus de 7.6 litres aux 100 km d'ici l'an 2001. Etabli sur la base des calculs effectués par l'Association des importateurs suisses d'automobiles (AISA), ce chiffre représente **une diminution de 15% par rapport à la consommation moyenne actuelle, conformément à ce qui est exigé par la législation fédérale**.<sup>27</sup>

**BERICHT**DATUM: 09.12.1997  
LIONEL EPERON

Conformément à ce qui avait été annoncé en 1996, **l'OFEN a publié en début d'année un rapport** sur l'ouverture du marché suisse du gaz à la concurrence. Etabli par un groupe de travail placé sous la direction de Jean Cattin, ce document **recommande à l'industrie gazière de se préparer d'ores et déjà à la libéralisation** de ce secteur, ceci afin d'être en mesure d'emboîter le pas à l'Union européenne, alors en tractations au sujet de la libéralisation de son propre marché du gaz. Parmi les différentes mesures préconisées, les auteurs du rapport souhaitent que les gros consommateurs puissent choisir leur fournisseur, ce qui présuppose que l'accès aux réseaux de distribution soit accordé à des tiers (Third Party Access). De l'avis du groupe de travail, un désengagement de l'Etat dans le secteur gazier est par ailleurs nécessaire: Ainsi, la privatisation de l'industrie du gaz, encore largement en mains publiques, a été recommandée, de même que la suppression de tout impôt masqué dans les tarifs et des éventuelles subventions croisées. Bien que se rapportant à un secteur moins conflictuel que celui de l'électricité, les propositions émises dans ce rapport ont suscité des réactions mitigées au sein des milieux du gaz: Si l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG) a qualifié le document de bonne base de discussion, certains transporteurs de gaz – au bénéfice de monopoles régionaux – n'ont pas manqué de rejeter les conclusions du groupe de travail. En revanche, le Vorort a salué l'ensemble des mesures retenues par le groupe Cattin du fait que celles-ci sont virtuellement porteuses d'une diminution des tarifs pratiqués en Suisse. Suite à l'accord passé en fin d'année entre les membres de l'UE sur une ouverture minimale de 20% du marché

européen du gaz, cette problématique devrait connaître de rapides développements en Suisse durant les mois à venir.<sup>28</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 26.02.1998  
LAURE DUPRAZ

Le processus d'ouverture du marché du gaz s'est accéléré avec la **mise en place de deux groupes de travail** constitués par l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG) et Swissgas. Les débats n'ont toutefois pas atteint l'intensité de ceux liés à l'ouverture du marché de l'électricité. Faisant suite à la publication en 1997 du rapport Jean Cattin, ces deux groupes de travail internes à la branche ont été **chargés d'examiner les modalités d'une ouverture du marché du gaz**. Ils devront proposer des modèles pour l'approvisionnement, le transport et la distribution du gaz. La Suisse devrait se rapprocher des directives européennes relatives à l'ouverture de ce marché, adoptées à la fin de l'année 1997. Les lignes directrices de l'Union européenne contenaient trois points principaux: le «Third Party Access» (TPA), c'est-à-dire l'accession du réseau à des tiers, la séparation des comptes selon les activités au sein de la branche et l'échelonnement de l'ouverture selon la taille des consommateurs. L'ASIG souhaiterait, concernant le TPA, éviter le choix d'une seule catégorie de clients soumis à l'ouverture qui serait trop lourd à supporter pour les collectivités publiques qui possèdent la plupart des entreprises d'approvisionnement en gaz. Le second principe de l'UE ne devrait pas poser de problème particulier pour la Suisse, car les fonctions de transport et de distribution sont déjà fournies par des sociétés séparées. Finalement, l'ASIG souhaiterait des conditions spéciales pour la Suisse, concernant le début et la durée de l'ouverture, en raison de l'étroitesse du marché du gaz suisse par rapport aux pays membres de l'UE et de l'existence de grandes différences régionales en terme de parts de marché des gros clients.<sup>29</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 20.08.1998  
LAURE DUPRAZ

**Le Conseil fédéral a octroyé une concession au projet** d'agrandissement de la ligne de transit de gaz à travers la Suisse, car la capacité de la ligne de transit de gaz de 1974 entre la Hollande et l'Italie doit être doublée. Un tiers de la ligne se trouve sur le canton de Lucerne. Les travaux ne pourront toutefois pas commencer avant que le Conseil fédéral n'ait approuvé les plans définitifs.<sup>30</sup>

**MOTION**  
DATUM: 19.03.1999  
LAURE DUPRAZ

**Le Conseil national a transmis, sous la forme d'un postulat, une motion Suter** (prd, BE) réclamant une modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales afin d'exonérer les essences sans produits aromatiques (destinées aux tondeuses à gazon, tronçonneuses). Le Conseil fédéral a estimé qu'une telle mesure ne suffirait pas à rendre les essences sans aromates plus concurrentielles. Il a également rappelé que 80 % de cet impôt était redistribué dans l'économie forestière. Le supprimer créerait de nouveaux problèmes.<sup>31</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 12.05.1999  
LAURE DUPRAZ

**Le gouvernement a accordé la concession requise par la SA Transitgas pour construire un gazoduc haute pression** de la frontière française près de Rodersdorf (SO) jusqu'à Lostorf (SO) où sera installé un raccordement à la conduite de transit menant de la Hollande vers l'Italie. Le gazoduc, qui emprunte les territoires des cantons de Soleure et de Bâle-Campagne, amènera pour la première fois du gaz de Norvège, via la France, vers la Suisse et l'Italie. Alors que l'on double la capacité de la conduite qui relie la Hollande à l'Italie en passant par l'Allemagne et la Suisse, Lostorf va devenir le lieu de raccordement à la conduite NorFra, ouverte en 1998 et qui relie les gisements de gaz de Norvège à Dunkerque (F) en empruntant les fonds marins. La sécurité d'approvisionnement de la Suisse en sera renforcée, de même que la position du pays dans le réseau européen du gaz.<sup>32</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 24.12.1999  
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral a édicté une **ordonnance supprimant la vente d'essence avec plomb en Suisse, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2000**. La part de la consommation de l'essence avec plomb n'atteignait que 4 % du marché total. Dans un même temps, la teneur en benzène dans l'essence sera ramenée de 5 % à 1 % et la teneur en soufre des huiles diesel passera de 500 à 350 milligrammes par kilo. Cette décision se calcule sur les nouvelles exigences de l'Union européenne en matière de qualité pour l'essence et l'huile diesel. Le Conseil fédéral a refusé la requête du Tessin qui avait demandé un statut exceptionnel afin de vendre plus longtemps de l'essence avec plomb, du fait que l'Italie pourra en vendre au moins jusqu'en 2004.<sup>33</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**

DATUM: 24.12.1999  
LAURE DUPRAZ

**Shell a vendu la raffinerie de Cressier (NE) au néerlandais Petroplus** pour un montant de CHF 320 millions. Cette vente fait partie d'un plan de restructuration du groupe Shell et suit un mouvement de concentration des raffineries sur le plan européen. La vente sera effective au 1er mai de l'an 2000. Le Conseil d'Etat neuchâtelois s'est déclaré satisfait de la reprise des activités de raffinerie par une entreprise d'envergure internationale.<sup>34</sup>

**VERWALTUNGSAKT**

DATUM: 28.06.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

L'OFEN a entrepris les premiers travaux en vue d'une loi sur le marché du gaz. Celle-ci s'appuierait à la fois sur la directive de l'Union Européenne et sur les solutions choisies en matière d'électricité. Pour l'Office, il n'y aurait pas, contrairement à ce qui se passe pour l'électricité, de pression sur les prix de la part des gros consommateurs de gaz. De plus, **l'ouverture du marché du gaz** n'entraînerait pas des baisses de prix importantes, car des compressions de prix conséquentes avaient déjà été consenties à cause de la concurrence du mazout. L'OFEN estimait l'ouverture du marché nécessaire afin d'éviter un décalage avec l'Union Européenne et pour une question d'égalité interne: l'électricité et le gaz étaient des énergies de réseau et devaient être soumises aux mêmes règles de concurrence.<sup>35</sup>

**ANDERES**

DATUM: 01.07.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

Le **tourisme pétrolier** s'est fortement intensifié durant l'année 2000. Clients traditionnels, les italiens ont continué de s'approvisionner au Tessin. Néanmoins, cette situation devait changer, car l'Etat italien décidait d'alléger les taxes sur l'essence en Lombardie pour contrer le tourisme pétrolier. Au 1er juillet, la région de Lombardie a baissé de 350 liras (environ 30ct) le prix de la benzine dans une bande de 20 kilomètres. 450'000 propriétaires de voitures, habitant dans les provinces de Sondrio, Como et Varese, ont profité directement de la baisse des taxes dans la région tampon avec le Tessin. Aux premières estimations, la perte pour le Tessin serait de 290 millions de francs et d'environ 150 places de travail. Devant ce manque à gagner, le Conseil d'Etat tessinois a demandé au Conseil fédéral une intervention pour pertes de gain.<sup>36</sup>

**ANDERES**

DATUM: 07.12.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

Les prix du pétrole brut ont flambé durant l'année 2000. Ils ont atteint des maxima et même dépassé les sommets atteints durant la crise pétrolière. Le point culminant a été réalisé fin avril – début juin avec plus de 1.50.- à la pompe. Les raisons de **l'envolée du brut** étaient à rechercher dans un dollar élevé et la flambée des cours sur le marché libre de Rotterdam, mais aussi dans la forte demande intérieure, attisée par l'étranger. Par la suite, les prix ont joué au yo-yo pour baisser à nouveau vers septembre. C'est à cette date que le marché s'est détendu avec la décision de l'OPEP d'augmenter sa production de brut et avec la baisse du dollar. De grandes différences de prix ont été constatées entre les régions; les cantons alpins étant plus touchés que ceux citadins. Saisi face à cette hausse du prix du pétrole et du mazout, le Conseil fédéral a répondu qu'il ne voyait pas de raisons d'agir et de baisser les taxes sur les carburants comme le réclamait notamment les camionneurs. En effet, l'approvisionnement étant encore garanti, il n'y avait aucune raison d'appliquer un rationnement. De plus, pour le Conseil fédéral, la hausse des prix de l'essence et de l'huile ne faisait pas encourir de danger inflationniste à la Suisse et les effets sur la croissance économique étaient faibles. A la différence de leurs confrères européens, la réaction de l'organisation des transports routiers, l'ASTAG, se borna à une moue.<sup>37</sup>

**MOTION**

DATUM: 14.06.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Tout comme le Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a accepté la motion Weigelt (prd, SG), qui demande au Conseil fédéral de prendre dans les plus brefs délais les mesures nécessaires à l'approvisionnement en **carburant sans soufre** des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires sur l'ensemble du territoire. En effet, les nouveaux moteurs à essence à injection directe vont dans ce sens, mais nécessitent, à charge partielle et lors de l'utilisation d'un mélange pauvre, un catalyseur NeNOx. Or la qualité des carburants disponibles en Suisse ne permet pas un fonctionnement optimal de ce catalyseur étant donné que leur teneur élevée en soufre pose des problèmes au niveau des filtres à particules lors de l'épuration des fumées.<sup>38</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 22.11.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Allant dans le sens de la motion de Weigelt, le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'en février 2002 une la **modification de loi sur la protection de l'environnement**. Celle-ci veut créer les bases légales à l'encouragement des carburants désulfurés qui contribuent à la réduction de la pollution atmosphérique. L'essence désulfurée permet de réduire la consommation jusqu'à 15%. Elle contribue ainsi de manière significative à la réalisation de l'objectif de la loi sur le CO<sub>2</sub>, à savoir abaisser d'ici à 2010 les émissions provenant des véhicules à moteur de 8% par rapport à leur niveau de 1990. Pour les moteurs diesel, il est nécessaire de réduire encore les émissions de particules cancérigènes. Les catalyseurs modernes et les filtres à particules permettent d'éviter jusqu'à 95% de ces émissions. Mais, ils ne fonctionnent de manière optimale qu'avec de l'huile diesel désulfurée. Les carburants sans soufre ont toutefois leur prix: la désulfuration de l'essence et de l'huile diesel provoque un surcoût de 1 à 3 centimes le litre pour l'essence et de 2 à 4 centimes pour le diesel. Afin de permettre aux produits désulfurés de s'imposer sur le marché, une taxe frappera les carburants dont la teneur en soufre dépasse 10 parties par million. Elle s'élèvera de 3 à 4 centimes par litre d'essence et de 4 à 5 centimes par litre de diesel. Les carburants désulfurés ne seront pas soumis à cette taxe. Les éventuelles recettes provenant de la taxe d'incitation seront reversées.<sup>39</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 14.06.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a retiré la concession que la société **Erdgas Zentralschweiz AG (EGZ)** détenait pour l'exploitation de deux réservoirs sphériques de stockage du gaz propane sur le site de Thorenberg à Littau (LU). EGZ exploite ces ouvrages depuis 1976 en les utilisant comme réserve d'appoint lors des pointes de consommation de gaz naturel. En raison de l'extension de la zone résidentielle de la commune de Littau, le Conseil fédéral s'est vu contraint de retirer la concession pour l'exploitation des deux réservoirs sphériques. Des expertises ont montré que le risque d'une défaillance des dispositifs de sécurité, avec ses conséquences pour les quartiers environnants tels qu'il est prévu de les aménager, n'était pas acceptable.<sup>40</sup>

**MOTION**  
DATUM: 13.09.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil des Etats a transmis par 23 voix contre 7 une motion élaborée par sa commission de l'environnement pour **une baisse des prix du diesel, du gaz naturel, du gaz liquide et du biogaz** afin de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> dans le transport routier. Le texte vise à réduire l'impôt sur les huiles minérales frappant le diesel d'au moins 25 centimes par litre et de 50 centimes pour les gaz naturel et liquide ainsi que le biogaz. Pour compenser la baisse de recettes fiscales, la taxe sur l'essence devrait être augmentée de 5 centimes par litre. Réagissant à la réduction du prix du diesel, la Commission des transports du National s'est opposée à la proposition du Conseil des Etats. Elle estimait que la diminution ne se justifiait pas pour le diesel vu les effets nocifs produits sur les voies respiratoires. En revanche, elle est prête à diminuer les taxes de 40 centimes sur le gaz naturel, liquide ou le biogaz. Rejoignant les Etats, elle considérait que la réduction devait être compensée par une hausse de l'imposition de l'essence; le produit global de l'impôt devait rester le même. L'Organe consultatif sur les changements climatiques (OcCC) a également appelé le Conseil national à rejeter la motion relative à la diminution de l'impôt sur les huiles minérales pour le diesel, mais à encourager le gaz naturel et le biogaz comme carburants.<sup>41</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 20.09.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

Lors de la procédure de consultation, le projet de loi visant à encourager l'**introduction de carburants désulfurés** a été largement approuvé. De ce fait, le Conseil fédéral a transmis au parlement son message concernant leur promotion. Parmi les avantages, le Conseil fédéral met en avant la réduction de la consommation de 15% des nouveaux moteurs, mais aussi la possibilité pour les anciens véhicules d'utiliser sans problème ce nouveau type de carburant: dans les moteurs à essence, les émissions d'oxyde d'azote et d'hydrocarbures sont réduites de 13 à 20%, dans les moteurs diesels, les émissions d'oxyde d'azote et de particules diminuent de 7%. Pour permettre aux produits désulfurés de s'imposer sur le marché, la Confédération veut soumettre à une taxe d'incitation les autres carburants ayant une teneur en soufre supérieure à 10 ppm, dès le 1er janvier 2004. (La teneur en soufre est limitée à 150 ppm (parties par million) pour l'essence et à 350 pour l'huile diesel, en Suisse comme dans l'UE. Pour fonctionner de manière optimale, les véhicules équipés de nouveaux moteurs doivent être alimentés avec du carburant désulfuré, c'est-à-dire du carburant dont la teneur en soufre est de 10 ppm au maximum.)

Pratiquement pas contestée, elle sera de 2 à 4 centimes par litre d'essence et de 4 à 5 centimes par litre de diesel. Le Conseil fédéral propose en conséquence une

modification de la loi sur la protection de l'environnement. Cette taxe devrait suffire à écarter rapidement les carburants soufrés du marché. Elle n'entraînera donc guère de recettes supplémentaires. Le cas échéant, les sommes prélevées seraient reversées à la population par l'intermédiaire des caisses maladies. Les raffineries suisses seront en mesure de convertir toute leur production à partir de l'été 2003. Dès 2004, l'essence importée d'Allemagne devrait elle aussi répondre à la qualité exigée.<sup>42</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 24.10.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

En juillet, le plus grand dépôt d'Europe de gaz a été inauguré à Volketswil (ZH). Sa capacité est de 700'000 mètres cubiques ou d'environ 7,8 millions de kilowattheures. Commencé en 1998, Transitgas AG a, de son côté, terminé en octobre 2002 le **deuxième tube de son pipeline**. La construction de ce projet pharaonique – 1,5 millions de mètres cubes de terre ont été retournés – permet un doublement des possibilités de transports de gaz à travers la Suisse. La raison de ces 165 kilomètres de doublement (du Rhin au Valais) est due à une demande croissante en Italie et aux contrats avec des producteurs hollandais et norvégiens qui en découlaient.<sup>43</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 07.03.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

Interpellé par la libéralisation du marché de l'électricité, le Conseil fédéral a jugé que la **situation du marché du gaz naturel** était moins pressante. En effet, la loi sur les installations de transport par conduites et l'accord de branche prévu par l'industrie gazière autorisent le libre choix du fournisseur – cette prérogative est toutefois réservée aux gros consommateurs qui sont en mesure d'accéder au réseau à haute pression. Le DETEC prévoyait que si cette solution de branche ne donnait pas satisfaction, un nouveau cadre légal devrait être envisagé dans ce secteur également.<sup>44</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 20.06.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil national a apporté son soutien, par 114 voix contre 5, à la promotion de **l'essence sans soufre**. Il validait ainsi la loi et les taxes proposées par le Conseil fédéral. La modification de la loi sur la protection de l'environnement et l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur l'essence et l'huile diesel d'une teneur en soufre supérieure à 0,001% entreront en vigueur au 1er janvier 2004. Une taxe de 3 centimes sera prélevée sur chaque litre. Dès l'été sous revue, les raffineries suisses ont été capables de fournir au marché suisse ces carburants sans soufre. Le Conseil des Etats a suivi le Conseil national en acceptant de soutenir la promotion de l'essence sans soufre. Lors de la votation finale, les chambres ont adopté la loi à l'unanimité.<sup>45</sup>

**MOTION**  
DATUM: 15.09.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

Adoptant tacitement une motion de sa Commission des transports, le Conseil national a rejoint le Conseil des Etats en acceptant une **réduction de la taxe sur les carburants à gaz, gaz liquide et biogaz** d'au moins 40 centimes par litre. Le National a en revanche rejeté, par 96 voix contre 59, une motion des Etats qui demandait une réduction d'au moins 20 centimes par litre de la taxe sur le diesel. Cette baisse a suscité un vif débat entre ses partisans (PRD, PLS et UDC) et ses opposants (PDC, PS et Verts). Ces derniers ont admis que les moteurs diesel permettaient de réduire les émissions de CO2 d'environ 15% et consommaient moins que les véhicules à essence. Mais ces avantages ne compensaient pas les conséquences nocives du diesel: les poussières fines émises par les moteurs diesel ont des effets cancérigènes et sont très nocives pour les voies respiratoires et le système cardiaque de l'être humain. Les opposants ont aussi estimé que ce serait surtout les camions, dont 80% roulent au diesel, qui profiteraient le plus d'une baisse du prix. Cela risquait de remettre en cause la politique poursuivie par la Suisse de transférer les transports de la route au rail. Le dernier grief portait sur le danger d'un tourisme du diesel, induit par les automobilistes des pays voisins qui viendraient se fournir en Suisse à cause du prix moindre. Outre les avantages en consommation et en rejet CO2, les partisans du diesel ont avancé que des technologies étaient en train d'être développées pour combattre les nuisances. A ce propos, la Commission de l'environnement du Conseil national a milité en faveur de l'introduction obligatoire des nouveaux filtres pour véhicules diesel. Ils constituaient la deuxième génération de filtres à particules. Face à une augmentation des émissions nocives, les partisans du diesel citaient l'exemple de l'Allemagne et de l'Autriche, qui avec des parts de respectivement 40% et 16%, n'avaient pas constaté de poussée. Enfin, d'après eux, la baisse du prix du diesel était trop modérée pour remettre en cause le transfert de la route au rail et pour provoquer un effet de tourisme à la colonne.<sup>46</sup>



**INTERPELLATION / ANFRAGE**  
DATUM: 25.02.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Répondant à une interpellation Stähelin (pdc, TG), le Conseil fédéral a refusé d'exonérer les **carburants bio** des taxes sur l'essence. Il a toutefois relevé que les installations pilotes bénéficient d'allègements fiscaux et d'aides à l'investissement.<sup>47</sup>

**MOTION**  
DATUM: 17.03.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Déposé suite à l'échec du contre-projet Avanti, une motion de l'UDC souhaitant liquider les 3,6 milliards de francs de réserves du financement spécial pour la circulation routière n'a pas trouvé grâce aux yeux du Conseil fédéral. Ce dernier a évincé l'idée d'une liquidation de ces réserves par une **baisse d'impôt sur l'essence** de 10,9 centimes pendant cinq ans consécutifs.<sup>48</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 12.10.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral souhaite offrir dès 2007 des **allègements fiscaux** pour l'usage de carburants ménageant l'environnement. A cet effet, il a mis en consultation une modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales. En compensation, la taxe sur l'essence augmenterait de 1 à 2 centimes en 2007 et de 6 centimes par litre en 2010.<sup>49</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 28.10.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a décidé que le carburant pour les **vols aériens privés** à destination de l'étranger est passible de l'impôt sur les huiles minérales. A partir du 1er janvier 2005, chaque litre de kérosène augmentera de 73,95 centimes.<sup>50</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 01.06.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

À Delémont et à Alle (JU) ont été inaugurées les deux premières stations-service de Suisse proposant du **carburant au bioéthanol** (Le bioéthanol est un alcool produit à base de végétaux. Mélangé à l'essence, il permet de diminuer les émissions de CO2 en même temps que la dépendance au pétrole.) La promotrice du projet est la Régie fédérale des alcools Alcosuisse. Grâce à la détaxe accordée par le Département des finances, le prix à la colonne du carburant au bioéthanol est identique à celui de l'essence 95 ordinaire. Le mélange vendu à la pompe dans le Jura est composé à 95% d'essence sans plomb et à 5% de bioéthanol. Les quatre millions de litres annuels de bioéthanol produits en Suisse sont obtenus à partir de cellulose de bois (sciure, copeaux, écorces). Dans le futur, il est prévu d'incorporer dans sa composition d'autres matières issues des surplus et déchets agricoles (déchets de céréales, mélasse de betterave, pommes de terre, petit lait, etc.). Pour assurer une distribution de bioéthanol à large échelle, Alcosuisse veut construire une usine de distillation et de production.<sup>51</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 16.09.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

Afin d'alléger la facture pétrolière des Suisses, qui a fortement augmenté depuis le début de l'année 2005, l'**UDC** a réclamé en septembre une baisse de 30 centimes de l'impôt sur les carburants, fixé à 73,12 centimes par litre d'essence. Le DFF a répondu qu'il n'existait aucun projet visant à le diminuer et qu'aucun n'était prévu. Les autres partis gouvernementaux s'opposaient également à une baisse des taxes sur l'essence.<sup>52</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 24.11.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a mis en consultation un **projet de promotion fiscale des biocarburants** visant à réduire les émissions de CO2. Il s'agit de détaxer de 40 centimes par litre d'équivalent essence les carburant issus de matières premières renouvelables (colza, tournesol, betterave), et de réduire l'impôt sur le gaz naturel et le gaz liquide, utilisés comme carburants. La perte fiscale serait intégralement compensée par une hausse de la taxation de l'essence, de 1 à 2 centimes en 2007 et de 6 centimes en 2010. La majorité des milieux interrogés s'est prononcée en faveur de la promotion fiscale des biocarburants. La consultation a toutefois révélé de nombreuses divergences. Pour certains, les gaz naturel et liquide, produits fossiles et non renouvelables, ne doivent pas être favorisés comme autres carburants. D'autres se sont opposés à des mesures fiscales en faveur de produits qui entrent dans la composition du diesel. Le bilan écologique global a également posé problème, car l'énergie nécessaire à la production de biocarburants menace d'anéantir l'objectif final de réduction de CO2. D'autre part, la production à grande échelle d'éthanol (à partir de betterave ou de canne à sucre) risque monopoliser les sols et détruire les forêts. Le Département fédéral des finances a été chargé de prendre en compte ces points de vue et de préparer les modifications nécessaires de la loi sur l'imposition des huiles minérales.<sup>53</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 28.06.2006  
ANDREA MOSIMANN

Der Gasimporteur Swissgas, der 76% des in der Schweiz konsumierten Gases importiert, will seine **Bezugsquellen stärker diversifizieren** und damit die Versorgungssicherheit der Schweiz verbessern. Das Erdgas aus Russland (15–20% der Importe von Swissgas) soll teilweise durch Gas aus Aserbaidschan, Turkmenistan, Kasachstan und Usbekistan ersetzt werden.<sup>54</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 14.12.2006  
ANDREA MOSIMANN

2006 lagen in der Schweiz konkrete Pläne für den **Bau von grossen Gaskraftwerken** mit einer Leistung von je 400 Megawatt vor: Die BKW hatte in Uzenstorf (BE) eine Anlage projektiert, die Groupe E wollte in Corneaux (NE) bauen und die EOS-Gruppe plante ein Kraftwerk in Chavalon (VS). Allerdings beschloss der Ständerat in der Wintersession, dass die Gaskraftwerke ihren CO<sub>2</sub>-Ausstoss durch Klimaschutzprojekte vollständig kompensieren müssen und zwar höchstens bis zu 30% im billigeren Ausland. Falls der Nationalrat diesem Entscheid folgt, dürfte dies die Anlagen wirtschaftlich unattraktiv machen.<sup>55</sup>

**MOTION**  
DATUM: 21.03.2007  
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil national a approuvé une motion Aeschbacher (pep, ZH) chargeant le Conseil fédéral de présenter un **programme à long terme d'économie et de substitution du mazout utilisé comme huile de chauffage** afin de réduire la dépendance pétrolière de la Suisse et de préparer l'ère de l'après-pétrole dans une perspective de développement durable. Cette motion a été adoptée par 94 voix contre 76 et 9 abstentions, malgré l'opposition quasi unanime des parlementaires radicaux et démocrates du centre. La Chambre du peuple a par ailleurs transmis au Conseil fédéral un postulat Freysinger (udc, VS) lui confiant la tâche de présenter un plan d'action pour garantir l'indépendance du pays vis-à-vis des énergies fossiles.<sup>56</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 23.03.2007  
NICOLAS FREYMOND

Lors de la reprise des discussions au sujet de la mise en œuvre de la **loi sur le CO<sub>2</sub>**, le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur de l'obligation pour les centrales à cycles combinés alimentées au gaz de compenser intégralement leurs émissions de CO<sub>2</sub>. La Chambre haute a en outre décidé que la part de cette compensation réalisée au moyen de certificats d'émission étrangers ne pourrait pas excéder 30%. Au Conseil national, une coalition de socialistes, écologistes et UDC a adopté, par 95 voix contre 81, une proposition Freysinger (udc, VS) visant à conférer au Conseil fédéral la compétence de fixer la part limite des certificats étrangers. Cette décision rend possible à la fois économiquement (rentabilité) et écologiquement (compensation) la construction de nouvelles centrales à gaz, tout en évitant le transfert de la production vers des pays n'appliquant ni la taxe sur le CO<sub>2</sub>, ni l'obligation de compenser. Constatant que ces obligations excédaient le cadre fixé par la loi sur le CO<sub>2</sub>, le Conseil des Etats a renvoyé le projet à sa commission afin qu'elle rédige un projet d'arrêté distinct fournissant la base légale nécessaire. En conséquence, la commission a présenté un projet d'**arrêté concernant la compensation des émissions de CO<sub>2</sub> des centrales à cycles combinés alimentées au gaz**. Ce projet prévoit que la part de la compensation réalisée au moyen de certificats étrangers ne peut excéder 30% des émissions totales. Le Conseil fédéral pourra toutefois relever ce plafond à 50% si l'approvisionnement électrique du pays l'exige. La durée de l'effectivité de l'arrêté est limitée au 31 décembre 2008. La Chambre haute a adopté le projet de sa commission sans opposition. Le Conseil national s'y est rallié par 124 voix contre 51 et 15 abstentions. En votation finale, la Chambre haute a approuvé unanimement l'arrêté et la Chambre basse par 137 voix contre 53.<sup>57</sup>

**PARLAMENTARISCHE INITIATIVE**  
DATUM: 30.03.2007  
NICOLAS FREYMOND

Réagissant à la décision du Parlement, Kurt Rohrbach, président des **Forces motrices bernoises**, estime que le projet de centrale à gaz d'Uzenstorf (BE) n'en est pas pour autant irréalisable, mais sa planification plus complexe. En effet, l'arrêté adopté échoit au 1er janvier 2009 et le protocole de Kyoto en 2012, on ignore quelles seront les conditions après 2012. Les FMB veulent par ailleurs construire une centrale à cycles combinés alimentée au gaz en Allemagne, près de la ville Bocholt, à la frontière néerlandaise. Cette usine produira 400 mWh, soit un peu plus que la centrale nucléaire de Mühleberg. En Allemagne, les usines à gaz sont exonérées de taxe sur le CO<sub>2</sub> pendant les quinze premières années d'exploitation. La direction nie cependant vouloir remplacer la centrale de Mühleberg et contourner l'obligation suisse de compenser totalement les émissions de CO<sub>2</sub>. Elle présente ce projet comme l'expression de sa stratégie pour mettre le pied dans le marché européen de l'électricité, dans la continuité de sa prise de participation dans trois centrales à gaz en Italie l'année

précédente.<sup>58</sup>

**PARLAMENTARISCHE INITIATIVE**

DATUM: 04.07.2007  
NICOLAS FREYMOND

Le secrétaire général du groupe romand EOS, Benoît Revaz, estime que la décision du parlement vise à bloquer la construction de centrales à cycles combinés au gaz, et non à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Il en veut pour preuve que, si aucune nouvelle usine à gaz n'est construite, l'électricité que la Suisse sera contrainte d'importer présentera un bilan écologique nettement moins bon. En effet, la Suisse ne produit en moyenne que 12 grammes de CO<sub>2</sub>/kWh, alors que l'Europe en produit entre 400 et 500. Même l'installation de Chavalon (VS), qui entrera en service en 2010, n'occasionnera pas plus de 50 grammes de CO<sub>2</sub>/kWh. L'entreprise **Axpo** a pour sa part fait savoir qu'elle renonçait à ses deux projets d'usines à gaz de Perlen (LU) et Schweizerhalle (BL) pour se concentrer sur le remplacement des centrales nucléaires Beznau I et II et déposer d'ici fin 2008 une demande d'autorisation en ce sens.<sup>59</sup>

**MOTION**

DATUM: 04.10.2007  
NICOLAS FREYMOND

La validité de l'arrêté échéant au 31 décembre 2008, le Conseil des Etats a adopté une motion de la CEATE-CE donnant mandat au Conseil fédéral de soumettre rapidement aux Chambres un **projet de loi concernant la compensation des émissions de CO<sub>2</sub> des centrales à cycles combinés alimentées au gaz** dont l'entrée en vigueur surviendrait au 1er janvier 2009 au plus tard. Sur proposition de la CEATE-CN, le Conseil national a décidé, par 94 voix contre 27, de modifier la motion pour intégrer une exigence formulée dans l'initiative parlementaire du conseiller national Rechsteiner (ps, BS) (lv. Pa. 07.410). Il demande ainsi que la future loi règle également l'utilisation d'une grande partie de la chaleur résiduelle produite. Le Conseil des Etats s'est rallié à cette solution.<sup>60</sup>

**MOTION**

DATUM: 12.03.2008  
NICOLAS FREYMOND

Contrairement au Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a rejeté la motion Aeschbacher (pev, ZH) chargeant le Conseil fédéral de présenter un programme à long terme d'économie et de **substitution du mazout utilisé comme huile de chauffage**. Le plénum a suivi sa commission qui a jugé superflu le programme proposé, eu égard aux mesures existantes, et plaidé en faveur de l'édiction, au niveau cantonal ou intercantonal, de prescriptions obligatoires pour les assainissements et nouvelles constructions.<sup>61</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 03.10.2008  
NICOLAS FREYMOND

En 2007, les chambres avaient donné mandat au Conseil fédéral de présenter un projet de loi modifiant la loi sur le CO<sub>2</sub>, afin d'y intégrer **l'obligation pour les centrales à gaz de compenser intégralement leurs émissions**. La validité de l'arrêté fédéral sur la compensation des centrales à gaz étant limitée au 31 décembre 2008, les parlementaires souhaitaient voir la nouvelle loi entrer en vigueur le 1er janvier 2009. Jugeant les délais trop courts, notamment pour procéder à la consultation des milieux intéressés, le Conseil fédéral a présenté un projet visant à proroger l'arrêté fédéral jusqu'à fin 2010. Les deux chambres ont accordé ce délai supplémentaire sans l'ombre d'un débat et, à l'automne, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Conformément aux exigences définies par le parlement, le projet oblige les centrales thermiques à combustibles fossiles à compenser intégralement les émissions et à utiliser une grande partie de la chaleur résiduelle produite. Le Conseil fédéral a répondu favorablement à la demande des entreprises électriques de relever de 30 à 50% la part maximale de la compensation réalisée à l'étranger. En contrepartie de la compensation intégrale, les centrales seront exemptées de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.<sup>62</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**

DATUM: 10.06.2009  
NICOLAS FREYMOND

Lors de la session d'été, le Conseil des Etats s'est saisi du message du Conseil fédéral relatif à l'introduction dans la loi sur le CO<sub>2</sub> de **l'exemption de la taxe pour les centrales thermiques à combustibles fossiles** en contrepartie à l'obligation de compenser intégralement leurs émissions. À la suite de leur commission de l'énergie, les sénateurs se sont dit satisfaits du projet présenté par le gouvernement. Ils ont toutefois regretté l'absence d'un concept général pour les grandes centrales électriques qui permette de clarifier la mesure dans laquelle les centrales à gaz seront nécessaires pour garantir la sécurité de l'approvisionnement du pays. La chambre haute a ainsi approuvé, par 25 voix contre 9, une proposition Freitag (plr, GL) et renvoyé l'objet à sa commission avec le mandat d'élaborer une stratégie globale pour les grandes

installations électriques.<sup>63</sup>

#### MOTION

DATUM: 11.06.2009  
NICOLAS FREYMOND

La chambre basse a également refusé, par 104 voix contre 57, de charger le Conseil fédéral de présenter un **programme d'économie de carburant pour l'administration fédérale** avec l'objectif de réduire de 50% la consommation actuelle, ainsi que le proposait un postulat Heim (ps, ZH)<sup>64</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.06.2009  
NICOLAS FREYMOND

Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a signé avec son homologue français, le ministre Jean-Louis Borloo, un **accord visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse en gaz** en cas de crise. La Suisse ne disposant pas de sites de stockage pour des réserves de gaz naturel, elle dépend de l'étranger et souscrit des capacités de stockage, notamment en France. Or, la libéralisation du marché européen telle que décidée par l'UE soumet les pays extra-communautaires à des conditions défavorables. Par cet accord, la Confédération et la France s'engagent à traiter de façon non-discriminatoire les clients finaux suisses et français en cas de pénurie de gaz et à assurer aux entreprises gazières suisses des réserves dans les stockages souterrains français.<sup>65</sup>

#### KANTONALE POLITIK

DATUM: 16.10.2009  
NICOLAS FREYMOND

Alpiq a obtenu des autorités communales de Vouvry (VS) le permis de construire pour le projet de **centrale à gaz de Chavalon**. Pro Natura et le WWF ont fait recours contre cette décision auprès du Conseil d'Etat valaisan au motif qu'elle ne prévoit pas de modalités concrètes pour la compensation des émissions de dioxyde de carbone comme l'exige pourtant la loi.<sup>66</sup>

#### VERWALTUNGSAKT

DATUM: 11.12.2009  
NICOLAS FREYMOND

Fort de cette décision, la CEATE-CE a auditionné les entreprises électriques, les cantons propriétaires de celles-ci, les groupes d'intérêts économiques et les organisations écologistes. Il en est ressorti que les trois principales entreprises (Alpiq, Axpo et FMB) estiment pouvoir exploiter les centrales nucléaires existantes jusqu'en 2025, et non 2020, comme elles l'avaient affirmé précédemment. Par conséquent, elles ont **relativisé le risque de pénurie et l'urgence de construire des centrales à cycles combinés alimentées au gaz**. Soucieux de produire du courant avec un minimum d'émissions de CO<sub>2</sub>, les cantons ont pour leur part exprimé leur opposition aux centrales à combustibles fossiles. La CEATE-CE en a conclu que la construction d'usines à gaz n'est pas urgente, voire pas nécessaire. Rappelant que trois demandes de nouvelles centrales nucléaires ont été déposées, alors que deux suffiraient à assurer l'approvisionnement du pays, elle a encouragé Alpiq, Axpo et FMB à se coordonner et à trouver un accord sur l'emplacement des deux futures installations et le calendrier de leur réalisation. Les intéressés ont d'abord assuré qu'un accord serait conclu d'ici la fin de l'année, avant de repousser ce délai en raison de négociations rendues difficiles par l'importance des enjeux économiques et fiscaux pour les cantons sur le territoire desquels ces centrales sont localisées (BE, SO, AG).<sup>67</sup>

#### MOTION

DATUM: 11.12.2009  
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil national ne souhaite pas encourager les **installations de couplage chaleur-force** alimentées par des énergies fossiles. Il a rejeté sans discussion une motion Leutenegger (plr, ZH) en ce sens, suivant la recommandation du Conseil fédéral qui jugeait cet encouragement incompatible avec la stratégie de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.<sup>68</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 18.06.2010  
NICOLAS FREYMOND

La CEATE-CE a présenté un rapport intermédiaire concernant l'élaboration d'une stratégie globale des grandes centrales électriques et invité la chambre haute à reprendre sans délai l'examen du projet gouvernemental de modification de la loi sur le CO<sub>2</sub> visant à y introduire **l'exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub> des centrales thermiques à combustibles fossiles**. En effet, l'arrêté fédéral en vigueur échéant au 31 décembre 2010, la commission a jugé qu'elle ne serait pas en mesure de présenter son projet dans les délais requis, notamment en raison de la difficulté à concilier les intérêts divergents non seulement des trois entreprises exploitant des centrales nucléaires, mais aussi des trois cantons sur le territoire desquels se trouvent ces centrales. Partageant le souci que l'exemption soit reconduite dès le 1er janvier 2011, le Conseil des Etats a repris

l'examen du projet gouvernemental lors de la session de printemps. Les sénateurs ont tout d'abord décidé de limiter à 500 MW la production pouvant bénéficier de l'exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Les discussions se sont ensuite concentrées sur la question de la part des émissions compensables à l'étranger. Si le Conseil fédéral souhaitait élever la limite maximale à 50%, la majorité de la CEATE-CE a proposé de la maintenir à 30%, tout en autorisant le gouvernement à l'augmenter à 50% à condition que l'approvisionnement du pays l'exige. À la faveur d'une alliance de circonstance entre la droite pronucléaire et les écologistes, les sénateurs ont toutefois suivi une minorité Cramer (pe, GE) et décidé, par 20 voix contre 17, que les émissions devraient être intégralement compensées en Suisse, au motif qu'il n'y avait aucune raison de favoriser le gaz et que les mesures de compensation profiteraient ainsi à l'économie nationale. Suivant une minorité Sommaruga (ps, BE), la chambre haute a jugé opportun, par 16 voix contre 15, d'assimiler les investissements dans les énergies renouvelables à des mesures compensatoires. Par ailleurs, la chambre des cantons a suivi le Conseil fédéral et approuvé, par 19 voix contre 16, une disposition transitoire limitant le champ d'application de l'obligation d'utilisation de la chaleur résiduelle aux nouvelles centrales afin que la transformation de la centrale de Chavalon (VS) demeure possible. Au vote sur l'ensemble, les sénateurs ont approuvé la loi ainsi modifiée par 27 voix contre 1.

Au Conseil national, la restriction de la portée de l'exemption a suscité de vifs débats. La limitation de l'exemption à 500 MW a été rejetée, par 101 voix contre 69, au motif qu'elle restreignait de façon arbitraire et excessive la portée de l'exemption à la seule centrale de Chavalon (400 MW), remettant clairement en cause la possibilité de recourir aux centrales à gaz comme solution transitoire au problème d'approvisionnement électrique. Quant aux modalités de compensation, le plénum a suivi une minorité Wasserfallen (plr, BE) en optant, par 105 voix contre 72, pour un plafonnement de la part compensée à l'étranger à 30% assorti de la possibilité pour le Conseil fédéral de la porter à 50% si l'approvisionnement du pays l'exige. Contre les représentants du lobby nucléaire, d'une part, et plusieurs députés écologistes et verts libéraux, d'autre part, la majorité a estimé que l'obligation de compenser intégralement les émissions sur le territoire national rendrait impossible la construction de centrales à gaz pour d'évidentes raisons économiques. Enfin, par 92 voix contre 70, la chambre basse a supprimé la disposition transitoire dispensant la centrale de Chavalon de l'obligation d'utiliser la chaleur résiduelle.

Lors de l'élimination des divergences, le Conseil des Etats a maintenu ses décisions concernant les trois points les plus controversés. Sur proposition de sa commission, le Conseil national a supprimé toute possibilité de dérogation à la limite des 30% d'émissions compensées à l'étranger, mais il a maintenu les deux autres divergences. Les sénateurs se sont finalement ralliés à la chambre basse sur ces derniers points de désaccord. En votation finale, c'est respectivement à l'unanimité et par 126 voix contre 61 que la modification de la loi sur le CO<sub>2</sub> a été adoptée.<sup>69</sup>

**KANTONALE POLITIK**  
DATUM: 26.08.2010  
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil d'Etat valaisan a partiellement admis les recours interjetés contre le permis de construire délivré l'année précédente à Energie Ouest Suisse (EOS; filiale d'Alpiq) par la commune de Vouvry pour le projet de **centrale à gaz de Chavalon**. Selon l'exécutif cantonal, les autorités de Vouvry auraient dû exiger au préalable un contrat de compensation des émissions de CO<sub>2</sub>. EOS a déposé un recours contre cette décision auprès du tribunal administratif valaisan.<sup>70</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 25.11.2010  
NICOLAS FREYMOND

En fin d'année, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur la compensation des émissions de CO<sub>2</sub> des centrales thermiques à combustibles fossiles. Le gouvernement a fixé à 62% le rendement total minimal des centrales à gaz. Contre l'avis de la majorité des milieux consultés, il a toutefois prévu une **exception « pour les centrales sises à des emplacements où une centrale a déjà été exploitée auparavant »**, pour lesquelles le taux minimal exigible a été abaissé à 58,5%. Cette dérogation vise expressément à permettre la transformation de la centrale de Chavalon, dont la chaleur résiduelle n'est pas exploitable en raison de la situation géographique de l'installation. Le Conseil fédéral l'a justifiée par le rôle des centrales à gaz dans la stratégie d'approvisionnement électrique dans la perspective de l'échéance, en 2012, des contrats d'importation à long terme. À cet égard, les 2,2 milliards de kWh que produira annuellement l'usine de Chavalon sont tout sauf négligeables.<sup>71</sup>

**MOTION**  
DATUM: 30.11.2010  
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil national a débattu de l'opportunité de développer le **couplage chaleur-force CCF**. Il a décidé de ne pas donner suite à une initiative parlementaire Van Singer (pe, VD) en faveur de l'utilisation de cogénérateurs de faible puissance alimentés au gaz, lui préférant une motion de sa CEATE en termes plus généraux, chargeant le Conseil fédéral de proposer au parlement des mesures et des instruments permettant de tirer un profit maximal du CCF. Le gouvernement s'y est opposé, soulignant que le recours aux énergies fossiles allait à l'encontre des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et que des études étaient en cours au sein de l'OFEN pour établir précisément les avantages et les inconvénients du CCF. Sensible à ces arguments, la CEATE-CE a proposé de transformer la motion en mandat d'examen afin de permettre au Conseil fédéral d'attendre les résultats de ces études pour élaborer une stratégie en matière de CCF. Les sénateurs ont suivi leur commission et décidé tacitement la transformation de la motion.<sup>72</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 17.12.2010  
NICOLAS FREYMOND

Suite à de violents orages et à des coulées de boue sur le territoire de la commune de Spreitlauigraben (BE), le **gazoduc** desservant l'Italie a été mis hors service en juillet de l'année sous revue. Au vu de l'importance cruciale de ce gazoduc pour l'approvisionnement de l'Italie, l'OFEN a recouru au droit de nécessité et délivré en fin d'année une autorisation pour l'assainissement immédiat des dispositifs de protection et le déplacement, d'ici à l'automne 2011, de la conduite sur un tracé moins exposé aux risques naturels.<sup>73</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 22.12.2010  
NICOLAS FREYMOND

Romande Energie et le Groupe E ont annoncé l'abandon de leur projet de **centrale à charbon** en Allemagne, suite aux protestations qu'il avait suscitées dans la population. À l'inverse, la société grisonne Repower a fait savoir qu'elle poursuivrait ses efforts en vue de la construction de deux centrales à charbon, respectivement en Allemagne et en Italie, en dépit de la menace de la section grisonne du WWF de lancer une initiative cantonale pour l'en empêcher.<sup>74</sup>

**MOTION**  
DATUM: 15.03.2011  
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a avalisé en mars la décision prise l'année précédente par le Conseil des Etats de transformer une motion de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) visant à encourager le **couplage chaleur-force CCF** en mandat d'examen.<sup>75</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 16.12.2011  
LAURENT BERNHARD

Au sujet des modalités de compensation des émissions de CO<sub>2</sub> au cas où des centrales thermiques à combustibles fossiles seraient construites, le Conseil national a créé, lors de la session d'automne, une différence par rapport au Conseil des Etats dans le cadre de la **révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>**. Une majorité des sénateurs avaient exigé qu'au moins 70% des émissions soient compensées en Suisse. A la demande d'une minorité composée de membres des groupes de l'UDC et du PLR, la chambre du peuple s'est prononcée, par 94 voix contre 92, en faveur d'un taux de 50%. Sur proposition de sa commission, le Conseil national a en outre introduit une clause permettant au gouvernement d'abaisser ce taux à 20% si des centrales nucléaires devaient être débranchées du réseau avant 2020 et que leur absence mettait en péril la sécurité d'approvisionnement en électricité. La nouvelle donne en matière de politique énergétique a pesé sur la décision des conseillers nationaux d'assouplir ces dispositions. En décembre, le Conseil des Etats a décidé de se rallier à la position du Conseil national.<sup>76</sup>

**MOTION**  
DATUM: 21.12.2011  
LAURENT BERNHARD

Afin d'assurer la transition vers les énergies renouvelables, le recours aux **centrales à gaz** a été considéré comme nécessaire par le Conseil fédéral. Les projets de centrales à gaz sont tous situés en Suisse romande (Chavalon VS, Cornaux NE et Vernier GE). Les projets en Suisse alémanique avaient été abandonnés en 2007 et en 2009, car les exploitants de Schweizerhalle (BL), d'Utzensdorf (BE) et de Perlen (LU) avaient estimé que les règles de compensation des émissions de CO<sub>2</sub> étaient trop strictes. Parmi les projets en question, celui de **Chavalon** a la particularité de ne pas être raccordé à un réseau de récupération de chaleur. C'est la raison pour laquelle le projet chablaisien affiche un taux d'efficacité énergétique de 58% seulement, contre 80% pour les deux autres centrales à gaz. Malgré le fait que le site de Chavalon n'a pas réussi à atteindre le taux d'efficacité requis de 62%, le Conseil fédéral lui a accordé une exception légale.

C'est précisément contre ce traitement de faveur dont bénéficie la centrale de Chavalon qu'une motion Gutzwiller (plr, ZH) a été déposée. Le texte demande que l'ordonnance sur la compensation des émissions de CO<sub>2</sub> des centrales à cycles combinés alimentées au gaz soit modifiée de telle sorte que les centrales thermiques à combustible fossile soient toutes équipées d'un système de récupération de chaleur et qu'elles respectent un taux d'efficacité énergétique minimal, conforme à l'état le plus avancé de la technique. Lors de la session d'hiver, le Conseil des Etats a rejeté cette motion intitulée « non à une Lex Chavalon » a par 23 voix contre 11.<sup>77</sup>

**ANDERES**

DATUM: 20.06.2012  
LAURENT BERNHARD

A l'occasion de leur assemblée générale, **les distributeurs suisses de gaz naturel ont adopté une convention** négociée avec leurs clients industriels permettant à ces derniers d'acheter du gaz naturel à des tiers, notamment à des fournisseurs domiciliés dans d'autres régions. L'accès au réseau a été facilité par l'introduction de conditions d'acheminement uniformes sur l'intégralité du réseau suisse. La convention est entrée en vigueur en octobre et s'est appliquée aux clients industriels ayant souscrit une capacité minimale de 200 m<sup>3</sup> par heure.<sup>78</sup>

**ANDERES**

DATUM: 27.09.2012  
LAURENT BERNHARD

Après plusieurs années de négociations, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'exploitant de la **centrale à gaz prévue à Chavalon (VS)** ont signé en septembre un contrat portant sur la compensation des émissions de CO<sub>2</sub>. Le contrat prévoit notamment que la centrale compense ses émissions de CO<sub>2</sub> nocives pour le climat en investissant dans des programmes visant à mieux tirer parti des rejets de chaleur des infrastructures et à optimiser l'exploitation des grands bâtiments. La loi sur le CO<sub>2</sub> oblige les centrales à gaz à compenser l'intégralité de leurs émissions de CO<sub>2</sub>. La réglementation actuelle exige que 70% des émissions soient compensées en Suisse.<sup>79</sup>

**ANDERES**

DATUM: 02.10.2012  
LAURENT BERNHARD

Pour ce qui est du **projet de la centrale à gaz de Cornaux (NE)**, le Groupe E a déposé en mai une demande de permis de construire auprès des autorités communales. D'une puissance optimale de 420 mégawatts (MW), la centrale produirait entre 2 et 2,5 térawattheures d'électricité par année, soit l'équivalent de la consommation de près de 500'000 personnes. Elle fournirait également entre 50 et 100 MW de chaleur. Le projet est cependant loin de faire l'unanimité. Ainsi, l'organisation environnementale WWF a fait part en octobre de son intention de s'opposer à sa construction. Ce sont les questions de compensation à l'émission de 700'000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an et l'importation du gaz nécessaire au fonctionnement de la centrale qui ont motivé le WWF à saisir la justice.<sup>80</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 17.12.2012  
LAURENT BERNHARD

En décembre, la conseillère fédérale Doris Leuthard et le ministre italien Corrado Passera ont signé un « Memorandum of Understanding » en matière énergétique. Dans ce document, ils ont notamment convenu de mieux coordonner leur **soutien au projet de gazoduc TAP** (Trans Adriatic Pipeline) qui devrait permettre de faire transiter, dès 2018, jusqu'à dix milliards de mètres cubes par année de gaz en provenance de l'Azerbaïdjan.<sup>81</sup>

**ANDERES**

DATUM: 24.04.2013  
LAURENT BERNHARD

Pour ce qui est de la **convention sur le marché du gaz** ayant abouti l'année dernière, la commission de la concurrence (COMCO) a exprimé des doutes. C'est en premier lieu le fait que l'accès au marché libre est restreint aux clients industriels à grande consommation qui est en cause. Dans le but de trouver une solution non-discriminatoire, les milieux de l'industrie du gaz ont annoncé la constitution d'un groupe de travail. Il est à relever que la surveillance des prix s'est également saisie du dossier. En avril, elle a demandé aux coopératives régionales des renseignements sur le calcul des prix et sur les méthodes employées pour fixer les coûts d'exploitation et les coûts du capital.<sup>82</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.06.2013  
LAURENT BERNHARD

L'Union européenne (UE) a choisi en juin le **projet TAP (« Trans Adriatic Pipeline »)** pour la construction d'un nouveau gazoduc qui permettra de faire transiter, dès 2018, jusqu'à 10 milliards de mètres cubes de gaz par année en provenance de l'Azerbaïdjan. Le gazoduc revêt une importance stratégique, étant donné que l'UE souhaite réduire sa dépendance vis-à-vis de la Russie. En amont de l'annonce de la décision, le Conseil fédéral avait multiplié les rencontres avec les représentants des pays intéressés. Compte tenu de l'ampleur du projet, la société suisse Axpo a annoncé qu'elle comptait réduire sa participation de 42,5% à moins de 15%.<sup>83</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 20.08.2013  
LAURENT BERNHARD

L'exploration hypothétique du sous-sol suisse par **fracturation hydraulique (« fracking »)** a fait couler beaucoup d'encre durant l'année sous revue. Cette technique permet notamment l'extraction de gaz naturel, tel que le gaz de schiste, confiné dans les porosités de certains types de roche. L'utilisation d'additifs chimiques comporte le risque de contamination des réserves d'eau souterraine. Face aux incertitudes liées à la fracturation hydraulique, le Conseil national a accepté en juin un postulat Trede (verts, BE). Le postulat a chargé le Conseil fédéral de prendre position en la matière et de rédiger un rapport sur les dangers environnementaux de cette technique, ainsi que sur les mesures qui s'imposent. Dans la même thématique, les Verts ont annoncé en août lors d'une conférence de presse qu'ils souhaitaient l'interdiction ou au moins un moratoire national en matière d'extraction de gaz de schiste par fracturation hydraulique. En Suisse, le gaz de schiste n'est pas exploité pour le moment. Néanmoins, des projets dans le Val-de-Travers (NE) et au bord du lac de Constance ont soulevé des inquiétudes.<sup>84</sup>

#### BERICHT

DATUM: 21.06.2017  
MARCO ACKERMANN

Im Juni 2017 legte der Bundesrat in Erfüllung des Postulats Bourgeois dem Parlament den Bericht betreffend die Möglichkeiten zur **Verringerung der Abhängigkeit von fossilen Brennstoffen in der Landwirtschaft** vor. Im Bericht bezeichnete der Bundesrat die Schweizer Landwirtschaft als stark abhängig von fossilen Energieträgern. Zwar sei die Versorgungssituation – dank guten Handelsbeziehungen und Pflichtlagerhaltung – derzeit relativ sicher, jedoch steige weltweit der Hunger nach Energie und mit einer Senkung des Verbrauchs an nicht erneuerbaren Energien könne auch ein Beitrag seitens der Landwirtschaft an die Energiestrategie 2050 geleistet werden. Das grösste Potential zur Verringerung der Abhängigkeit sah der Bundesrat bei den fossilen Treib- und Brennstoffen sowie bei Importfuttermitteln und Mineraldüngern. Diese sollten entweder durch erneuerbare Energien substituiert werden oder ihr Verbrauch sollte mit Hilfe von neuen energieminimierenden Produktionsmethoden gesenkt werden.<sup>85</sup>

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 31.10.2017  
MARCO ACKERMANN

Nachdem sich der Bundesrat in Erfüllung des Postulats Trede (gp, BE) im Frühjahr 2017 gegen die **Förderung von Erdgas mithilfe der Frackingmethode** in der Schweiz ausgesprochen hatte, entbrannte Ende Oktober 2017 anlässlich der Berichtsdiskussion zwischen den Parlamentarierinnen und Parlamentariern der UREK-NR ein kleiner Disput. Auf der einen Seite verlangten die Grünen ein grundsätzliches Verbot von Erdgasförderung mittels der Frackingmethode in der Schweiz, weil diese eine Gefahr für die Umwelt darstelle und die Verwendung von Erdgas zugleich der Förderung erneuerbarer Energien im Sinne der Energiestrategie 2050 widerspreche. Auf der anderen Seite plädierten die Grünliberalen zusammen mit der FDP und der CVP gegen ein allgemeines Verbot von Fracking, da Erdgas den fossilen Energieträger mit der besten Ökobilanz darstelle und sich auch als Reserveenergiequelle eigne. Zudem argumentierten die Gegner eines Verbots auch damit, dass der Abbau von Rohstoffen in der Hoheit der Kantone liege und sich der Bund nicht einzumischen habe. Gemäss dem Tages-Anzeiger, der sich auf Aussagen von Fachleuten stützte, würden die Erdgasvorkommen in der Schweiz gut 60 Jahre lang für die Deckung des totalen inländischen Erdgasverbrauchs ausreichen.

Aufgenommen hatten dieses Thema auf kantonaler Ebene etwa die Kantone Appenzell-Innerrhoden und Waadt. In Appenzell-Innerrhoden wurde nach einer hitzigen Debatte das Fracking für Geothermie-Projekte, also für die Gewinnung von Erdwärme, an der Landsgemeinde 2018 gutgeheissen. Im Kanton Waadt wollten die Grünen mit einer kantonalen Volksinitiative die Förderung von Erdgas mittels der Frackingmethode verbieten. Darauf reagierte der Regierungsrat mit dem Vorschlag, nur die Methode zu verbieten, nicht aber die Förderung fossiler Brennstoffe, da in Zukunft womöglich neue Technologien entstehen werden, die weniger Gefahren für die Umwelt mit sich bringen.<sup>86</sup>



**STANDESINITIATIVE**  
DATUM: 13.11.2018  
MARCO ACKERMANN

Mittels einer **Standesinitiative** forderte der Grosse Rat des Kantons Genf ein schweizweites **25-jähriges Moratorium für die Exploration, die Förderung und den Import von Schiefergas** (in Tonsteinen enthaltenes Erdgas). Ein solches Moratorium sei notwendig, um die energiepolitischen Richtlinien der Schweiz – vor allem das Kyoto-Protokoll und die Energiestrategie 2050, die eine 2000-Watt-Gesellschaft anstrebt – umsetzen zu können. Zudem bestünden mit den heutigen Methoden der Schiefergasgewinnung beträchtliche Umwelt- und Gesundheitsrisiken, die zu vermeiden seien. Die Mehrheit der zuständigen UREK-SR (8 zu 3 Stimmen bei einer Enthaltung) beurteilte diese Forderung jedoch als unverhältnismässig und begründete dieses Urteil damit, dass aus rein ökonomischer Sicht eine grössere Schiefergasförderung in der Schweiz aufgrund des viel günstigeren Import-Erdgases keinen Fuss fassen werde und auch der Einfluss der aktuellen Nutzung von Schiefergas auf das Klima bescheiden sei. Zudem habe sich die Kommission schon im Zusammenhang mit den «Rahmenbedingungen der tiefen Geothermie» (Mo. Gutzwiller 11.3562 und 11.3563 sowie Mo. Riklin 11.4027) mit solchen Fragen beschäftigt. Weiter verwies sie auf die Verfügungshoheit der Kantone in diesem Bereich, wobei diese bereits vereinzelt diesbezügliche Regelungen getroffen hätten. Gleichwohl erkannte die Kommission eine Verunsicherung in der Bevölkerung bezüglich den Methoden zur Frakturierung von fossilen Energieträgern und deren Auswirkungen auf die Umwelt. Auf bundesgesetzlicher Ebene bestünden zwar bereits Auflagen, um Mensch und Umwelt bei der Anwendung von solchen Methoden zu schützen, der Bund prüfe jedoch, ob weiterer Handlungsbedarf auf Verordnungsebene bestehe. Eine Minderheit Cramer (gp, GE) beantragte dem Ständerat hingegen, dem Genfer Anliegen Folge zu geben. Sie argumentierte damit, dass die Risiken für Mensch und Umwelt zu gross seien und die Schiefergasförderung nicht mit den energie- und klimapolitischen Zielen der Schweiz vereinbar seien. Zudem verwies sie auf den bundesrätlichen Bericht zum Postulat Trede (gp, BE; Po. 13.3108), in welchem sich der Bundesrat gegen eine hydraulische Frakturierung zur Erschliessung von fossilen Energieträgern ausgesprochen hatte.<sup>87</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 17.11.2018  
MARCO ACKERMANN

Der **tiefe Rheinpegel** aufgrund der anhaltenden Trockenheit im Sommer und Herbst 2018 führte dazu, dass die Tankschiffe nach Basel weniger laden konnten als gewöhnlich. Die dadurch höher ausfallenden Transportkosten verteuerten die Treibstoffe an der Tankstelle. Zudem verschlechterte sich die allgemeine Versorgungslage wegen dieser Engpasskapazitäten. Das BWL gab deshalb Ende Oktober 2018 **Teile des Pflichtlagers für Diesel und Benzin** frei.<sup>88</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 19.11.2018  
MARCO ACKERMANN

In einem Projekt, das vom BFE unterstützt wurde, untersuchten Expertinnen und Experten die **Entwicklung der europäischen Erdgasversorgung und deren Rückwirkungen auf die Schweiz**. Es wurde festgehalten, dass eine hohe gesamteuropäische Abhängigkeit von russischen Importen bestehe und die Schweiz über keine eigenen Speichermöglichkeiten verfüge. Daher sei eine Koordination mit der EU sinnvoll. Ein weiterer wichtiger Untersuchungsgegenstand war die Ausarbeitung möglicher Szenarien einer Schweizer Marktöffnung. Diesbezüglich untersuchten die Wissenschaftlerinnen und Wissenschaftler ein vereinfachtes Entry-Exit Marktmodell – ein Modell, bei dem verschiedene Gaslieferanten mit dem gleichen Netz wirtschaften, nur eine Einspeise- und eine Entnahmegebühr zu entrichten sind und der Transportweg für die Kostenberechnung als unbedeutend gilt. Das Fachteam kam dabei jedoch nicht zu einem eindeutigen optimalen Tarifmodell für die Schweiz, da mit verschiedenen Preisoptionen für die Einspeise- und die Entnahmegebühr nur geringe Unterschiede festgestellt werden konnten und die Aussagekraft ihres Modells aufgrund der Vereinfachung limitiert sei. Die Auswirkungen einer Liberalisierung des Gasmarktes in der Schweiz seien deshalb vorwiegend von Entwicklungen auf dem gesamten europäischen Gasmarkt und von einem gut geregelten Zugang der Schweiz zu ebendiesem abhängig und basierten weniger stark auf der genauen Spezifizierung des Entry-Exit Modells, so das BFE im Final-Report vom Herbst 2018.<sup>89</sup>

**STANDESINITIATIVE**  
DATUM: 03.12.2018  
MARCO ACKERMANN

In der Wintersession 2018 lehnte der Ständerat (mit 20 gegen 12 Stimmen bei einer Enthaltung) die Standesinitiative des Kantons Genf ab, die ein **25-jähriges Moratorium für die Exploration, die Förderung und den Import von Schiefergas** verlangte. Somit folgte die kleine Kammer dem Votum seiner vorberatenden UREK-SR, die unter dem für die Mehrheit der Kommission sprechenden Werner Hösli (svp, GL) auf die positiven Aspekte des Erdgases, die Schwierigkeiten bei der Umsetzung eines Schiefergasverbots aufgrund der fehlenden Herkunftsbezeichnung, die Zuständigkeit der Kantone in

diesem Bereich sowie auf die bereits bestehenden gesetzlichen Grundlagen für den Schutz von Mensch und Umwelt verwies.<sup>90</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 01.02.2019  
MARCO ACKERMANN

Die WEKO gab im Frühjahr 2019 bekannt, gegen zwei Zentralschweizer Unternehmen aus dem Erdgasversorgungsbereich (Energie Wasser Luzern Holding AG EWL und Erdgas Zentralschweiz AG EGZ) eine Untersuchung zu eröffnen. In diesem Verfahren will die **Wettbewerbsbehörde** prüfen, ob die beiden **Gaslieferanten** eine marktbeherrschende Stellung einnehmen und missbräuchlich anderen Gaslieferanten die Durchleitung durch ihre Erdgasnetze verweigerten.

Angestossen worden war die Untersuchung von einer Klage der Energiedienstleisterin Enterprice Partners AG. Das Betreuungsunternehmen importiert im Auftrag verschiedener Unternehmen günstiges Gas aus dem Ausland und hilft ihnen, dieses Gas mittels eines Durchleitungsbegehrens durch Schweizer Gasnetze zu ihren Gebäuden liefern zu lassen. Seit 2012 gilt eine sogenannte Verbändevereinbarung, die solch selbstständige Zukäufe für Grossverbraucher ermöglicht und als erster Schritt in Richtung Liberalisierung des Erdgasmarktes Schweiz dient. Im vorliegenden Fall wollte dies auch ein Immobilienfonds der Grossbank UBS mithilfe der Enterprice Partners AG für die Beheizung gewisser Liegenschaften tun, wobei EWL und EGZ dieses Durchleitungsbegehren aber ablehnten und eine Netzzugangsverweigerung aussprachen. EGZ und EWL beriefen sich dabei auf das Rohrleitungsgesetz aus den Sechzigerjahren, welches ihnen faktisch eine Monopolstellung gewähre, so die NZZ. Die UBS war dadurch gezwungen, das Erdgas über EWL und EGZ zu einem höheren Preis zu beziehen. Gegen dieses Vorgehen der beiden Erdgasversorger wehrte sich Enterprice Partners AG mittels einer Klage bei der WEKO im September 2018.

Die WEKO betonte, dass es sich bei diesen zwei Erdgaslieferanten wohl nicht um einen Einzelfall handle und die Untersuchungen womöglich auf weitere Unternehmen – der «Bote der Urschweiz» nannte hier die Zahl von sechs weiteren – ausgedehnt werden könnten. Das Verfahren gelte Medienberichten zufolge als potenzieller Präzedenzfall und beeinflusse die parallelen Arbeiten zu einem neuen Gasversorgungsgesetz wesentlich.<sup>91</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 29.03.2019  
MARCO ACKERMANN

Eine **Marktöffnung der Erdgasversorgung in der Schweiz** sei nur noch eine Frage der Zeit, berichteten unter anderem die NZZ und das St. Galler Tagblatt im März 2019. Ausgelöst wurde die Diskussion durch eine im Januar 2019 eröffnete Untersuchung der Weko, in welcher die Behörde prüft, ob zwei Gasversorger ihre marktbeherrschende Stellung missbraucht haben. Der Prozess gilt als Präzedenzfall und der Entscheid könnte Auswirkungen auf die durch das BFE geleitete und durch eine im Jahr 2014 eingereichte parlamentarische Anfrage Jans (sp, BS; A 14.5054) ausgelöste Ausarbeitung des neuen Gasversorgungsgesetzes (GasVG) haben, das gemäss dem St. Galler Tagblatt Ende 2019 in einem Entwurf erstmals publik gemacht werden soll. Derzeit ist der Gasmarkt nur teilweise geöffnet: So dürfen seit 2012 dank der sogenannten Verbändevereinbarung Grossverbraucher den Lieferanten frei wählen – private Haushalte hingegen müssen ihr Erdgas weiterhin beim lokalen, meist in öffentlicher Hand befindlichen Anbieter beziehen.<sup>92</sup>

MOTION  
DATUM: 16.09.2019  
MARCO ACKERMANN

Mittels einer Motion forderte der Luzerner Ständerat Damian Müller (fdp, LU), dass die **Mineralöl-Besteuerungsgrundlage von Liquefield Natural Gas (LNG)** – einem Treibstoff für LKWs, der im Vergleich zum Diesel rund 15 Prozent weniger CO<sub>2</sub>-, 35 Prozent weniger Stickoxid- und 90 Prozent weniger Feinstaubemissionen verursacht – nicht mehr in Litern, sondern wie international üblich in Kilogramm definiert werden soll. Mit der Anpassung dieser Rahmenbedingung soll die Steuer-Ungleichheit – verflüssigte (Bsp. LNG) und gasförmige Gase (Bsp. Erdgas) werden nicht gleich besteuert – beseitigt und eine wirkungsvolle und günstige Möglichkeit geschaffen werden, um den ökologischen Fussabdruck der Logistikbranche zu verbessern. Der Bundesrat anerkannte in seiner Stellungnahme vom August 2019 den Handlungsbedarf und beantragte, das Begehren im Rahmen der Totalrevision des CO<sub>2</sub>-Gesetzes nach 2020 (BRG 17.071) aufzunehmen. Zudem habe die UREK-NR dieses Problem ebenfalls erkannt und in den Beratungen zur Pa.lv. 17.405 vorgeschlagen, diese steuerliche Ungleichbehandlung so rasch wie möglich zu korrigieren und noch vor Inkrafttreten des neuen CO<sub>2</sub>-Gesetzes in jener parlamentarischen Initiative zur Änderung des Mineralsteuer-, Umweltschutz- und CO<sub>2</sub>-Gesetzes einzubauen. Auch Ständerat Müller wollte nicht mehr abwarten und bat Finanzminister Ueli Maurer in der Herbstsession 2019, das Thema schon jetzt anzupacken und nicht bis zum Inkrafttreten des neuen

CO<sub>2</sub>-Gesetzes zu warten. Der Bundespräsident räumte daraufhin ein, dass in der Gesetzgebung tatsächlich ein Fehler gemacht worden sei, und erklärte sich bereit, die Motion entgegenzunehmen und umzusetzen. Das Stöckli folgte diesem Votum und nahm die Motion stillschweigend an.<sup>93</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 30.10.2019  
MARCO ACKERMANN

Wie in den Medien vorgängig bereits gemunkelt, eröffnete der Bundesrat Ende Oktober 2019 die **Vernehmlassung für die Schaffung eines neuen Gasversorgungsgesetzes** (GasVG). Gemäss den Ideen des Bundesrates soll eine **Teilmarktöffnung des Gasmarktes Schweiz** in die Wege geleitet werden. Demnach sollen künftig Grosskundinnen und -kunden mit einem jährlichen Verbrauch von mindestens 100 Megawattstunden ihren Gaslieferanten frei wählen können. Dies entspräche aktuell rund 70 Prozent des Gas-Gesamtvolumens – und damit mehr als mit der aktuell geltenden Verbändevereinbarung –, die künftig auf dem freien Markt beschafft werden könnten. Das Modell wäre somit mit jenem vergleichbar, das bereits in der Stromwirtschaft Anwendung gefunden hatte. Der Bundesrat schlug keine komplette Marktöffnung vor, da er mit einem Rückgang von fossilen Energieträgern in der Wärmeversorgung und mit der Stilllegung von gewissen Gasnetzen rechnete. Den Gemeinden, die meist Besitzer dieser Gasversorgungsunternehmen sind, könne mit einer Teilliberalisierung mehr Spielraum geboten werden, um den Umbau besser koordinieren zu können. Nebst der Teilmarktöffnung beinhaltete der Vorentwurf auch die Einführung des sogenannten Entry-Exit-Modells sowie der Festlegung der zuständigen Aufsichtsbehörde, wonach künftig die ElCom für die Überwachung des Gasmarktes zuständig sein und deshalb den neuen Namen Energiekommission EnCom erhalten soll. Von der im neuen Gasversorgungsgesetz für den Gasbereich konstruierten spezialisierten Marktordnung versprach sich der Bundesrat die Etablierung von mehr Rechtssicherheit, da derzeit einzig die Regelung in Artikel 13 Absatz 1 des veralteten Rohrleitungsgesetzes von 1963 als spezielle Rechtsgrundlage für den Gasmarkt diene. Die Vernehmlassung dauerte bis Mitte Februar 2020.<sup>94</sup>

**STANDESINITIATIVE**  
DATUM: 26.11.2019  
MARCO ACKERMANN

Ende November 2019 folgte auch die UREK-NR dem Votum ihrer Schwesterkommission und demjenigen des Ständerats. Sie beschloss mit 15 zu 7 Stimmen, der Genfer Standesinitiative für ein **25-jähriges Moratorium für die Exploration, die Förderung und den Import von Schiefergas** keine Folge zu geben und gab eine entsprechende Empfehlung an die grosse Kammer ab.<sup>95</sup>

- 
- 1) BFE (2017). Schweizerische Gesamtenergiestatistik
  - 2) Bund, 27.12.18, 8.1.19; BZ, 10.1.19; Bund, 15.1., 18.1.19; BZ, Bund, 22.1.19; BZ, 24.1.19; TG, 28.1.19; BZ, 30.1.19; Bund, 31.1.19; BZ, 1.2.19; Bund, 7.2.19; BZ, Bund, 11.2.19; AZ, BZ, Bund, TG, 12.2.19; Bund, 19.2.19
  - 3) Gesamtenergiestatistik BFE 2018; Medienmitteilung BR vom 20.6.19
  - 4) Mironesco et al. (1986). Débats sur l'énergie en Suisse.
  - 5) Office fédéral de l'énergie (1992). Statistique globale suisse de l'énergie 1991.; Presse du 1.5.92.
  - 6) Office fédéral de l'énergie (1992). Statistique globale suisse de l'énergie 1991.; Presse du 7.5.93.
  - 7) Presse du 11.3.95.
  - 8) Office fédéral de l'énergie (1996). Statistique globale suisse de l'énergie 1995.; Presse du 25.5.96.
  - 9) AB SR, 2017, S. 645f.
  - 10) Medienmitteilung (online) SNF 05.12.19; Resümee NFP Energie 2020; LZ, 8.8.17; TA, 5.9.18; SoZ, 9.12.18; NZZ, 4.4.19; AZ, SGT, 5.4.19; SGT, 27.4.19; TA, 14.11., 16.11.19; NZZ, TA, 6.12.19; NZZ, 21.12.19; AVF, 24.12.19; NZZ, 31.12.19
  - 11) Presse des 30.3 et 19.11.94.
  - 12) SoZ, 16.3.97; presse du 17.3 et 2.4.97; Blick, 6.4.97; NF et Lib., 12.5.97; NQ, 4.6.97.
  - 13) Swissgrid (online) vom 19.12.19; Bund, 5.10.19; LT, 2.11.19; TA, 14.11., 26.11.19; AVF, 30.11.19; AZ, SGT, 3.12.19; NZZ, 9.12.19; AVF, 10.12.19; WoZ, 12.12.19; Lib, 16.12.19; TA, 19.12.19; Blick, TA, 20.12.19; AVF, AZ, Blick, LT, NZZ, TA, 21.12.19; NZZ, 31.12.19; Bund, NZZ, 7.1.20; WoZ, 9.1.20
  - 14) LM, 6.6. et 15.6.90; Suisse, 30.6.90; NF, 17.9.90. CF: LM, 27.4.90.
  - 15) Suisse, 15.8. et 24.8.90; L'Hebdo, 23.8.90.; Suisse, 7.10. et 1.11.90
  - 16) Presse du 4.1. et 18.1.91.
  - 17) Presse du 16.9. et 14.10.91.; Voir aussi supra, part. I, 5 et infra part. I, 6d.
  - 18) BO CE, 1992, p. 1004 ss.; BO CE, 1992, p. 1038; BO CE, 1992, p. 1070; BO CE, 1992, p. 546 ss.; BO CE, 1992, p. 948 ss.; BO CN, 1992, p. 1783 ss.; BO CN, 1992, p. 1882 ss.; BO CN, 1992, p. 1978 ss.; BO CN, 1992, p. 2039 ss.; BO CN, 1992, p. 2070 s.; BO CN, 1992, p. 2217 s.; FF, 1992, III, p. 341 ss.; FF, 1992, V, p. 1171 ss.; FF, 1992, VI, p. 103 ss.; LM, 19.6.92; NQ, 20.6.92.
  - 19) FF, 1993, I, p. 612 s.; NQ, 18.9.92; Suisse, 11.10.92; NQ et LM, 30.10.92; presse du 16.1.93.
  - 20) FF, 1993, I, p. 1482 ss.
  - 21) Presse du 25.5.94.
  - 22) BO CE, 1995, p. 594 s.; BO CN, 1995, p. 207 ss.; Presse des 19.4 et 19.12.95.; RO, 1996, p. 108 ss.
  - 23) BO CE, 1995, p. 1275 ss.
  - 24) BO CN, 1996, p. 1212
  - 25) Presse du 11.12.96.
  - 26) NQ, 18.4.96; Lib., 27.12.96.
  - 27) JdG, 16.7.97.
  - 28) Presse des 26.2., 27.2., 27.5 et 9.12.97; NQ, 3.6 et 13.6.97; SHZ, 5.6.97.
  - 29) NZZ, 26.2.98.
  - 30) NLZ, 20.8.98.
  - 31) BO CN, 1999, p. 489 s.

- 32) DETEC, communiqué de presse du 12.05.99.
- 33) NZZ, 26.8.99; CdT, 1.9.99; LT, 24.12.99.
- 34) LT, 24.12.99.
- 35) Lib., 28.6.2000
- 36) NZZ, 18.5, 19.5 et 3.7.00; AZ, 25.5.00; TA, 1.7.00
- 37) TA, 25.3.00; Lib., 28.3.00; 24h, 13.5 et 24.5.00; LT, 22.6.00; presse du mois d'août 2000; TG, 7.12.00
- 38) BO CE, 2001, p. 362 s.; BO CN, 2000, p. 1601
- 39) LT, 23.11.01; DETEC, communiqué de presse, 22.11.01.
- 40) DETEC, communiqué de presse, 14.6.2002.
- 41) BO CE, 2002, p. 59 ss.; QJ, 7.3.02 (CE); LT, 22.8 (Commission CN) et 23.8.02 (OcCC); presse du 13.9.02 (Commission CN); L'OcCC est l'organe consultatif du DFI et du DETEC.
- 42) FF, 2002, p. 6004 ss.; QJ, 21.9.02. DETEC, communiqué de presse, 20.9.02.
- 43) TA, 24.10.02 (Volketswil); NZZ, 5.10.02 (Pipeline).
- 44) Lib., 8.2.03 (interrogation sur le sujet); DETEC, communiqué de presse, 7.3.03.
- 45) BO CN, 2003, p. 134 s. et 1246; BO CE, p. 503 s. et 717; FF, 2003, p. 4106 s.; DETEC, communiqué de presse, 15.10.03 (ordonnance); BO CN, 2003, p. 134s.
- 46) BO CN, 2003, p. 135 ss. (CEATE-CN, Mo. 02.3382); presse du 7.3.03 (CN); LT, 15.9.03 (Commission de l'environnement).
- 47) BO CE, 2004, p. 71s.
- 48) LT, 29.12.04.
- 49) Presse du 21.10.04.
- 50) LT, 28.10.04.
- 51) Presse du 1.6.05.
- 52) Lib., 14.9.05 (UDC); LT, 16.9.05 (DFF).
- 53) Presse du 24.11.05.
- 54) LT und QJ, 28.6.06.
- 55) AB SR, 2006, S. 1145 ff.; Bund, 29.6.06; BaZ, 21.7.06; SoZ, 29.10.06.
- 56) BO CN, 2007, p. 499 ; BO CN, 2007, p. 501 (Freysinger, Po. 06.3182)
- 57) BO CE, 2007, p. 114 ss., 179 s. et 308 s.; BO CN, 2007, p. 27 ss., 398 ss. et 594.
- 58) BaZ, 21.2.07; Bund, 30.3.07
- 59) NF, 11.4.07 (EOS); Bund et LT, 4.7.07 (Axpo).
- 60) BO CE, 2007, p. 614; BO CE, 2007, p. 614 et 930; BO CN, 2007, p. 1551 ss.
- 61) BO CE, 2008, p.139
- 62) FF, 2008, 4975 ss.; BO CE, 2008, p. 667 et 832; BO CN, 2008, p. 1078 s. et 1578; FF, 2008, p. 7603 (arrêté) et 7873 ss. (message).
- 63) BO CE, 2009, p. 628 ss.; NZZ, 4 et 11.6.09.
- 64) BO CN, 2009, p. 1262
- 65) NZZ, 24.6.09; OFEN, communiqué de presse, 23.6.09.
- 66) NF, 16.10.09.
- 67) NZZ, 7.10.09; BaZ et Bund, 9.10.09; Bund et BZ, 12.10.09; AZ et BZ, 13.10.09; NZZ et SZ, 14.10.09; BZ, 10.12.09; NZZ, 11.12.09.
- 68) BO CN, 2009, p. 2331
- 69) BO CE, 2010, p. 146 ss., 408 ss., 667 s. et 746; BO CN, 2010, p. 590 ss., 898 ss. et 1155; FF, 2010, p. 3933 s.
- 70) 24h, Lib. et NF, 6.7.10; NZZ, 7.7.10; 24h, 26.8.10.
- 71) Exp., Lib., LT, NZZ et TA, 25.11.10.
- 72) BO CE, 2010, p. 1048.; BO CN, 2010, p. 421 ss. ( Singer, lv. Pa. 09.403)
- 73) NZZ, 17.12.10.
- 74) Presse du 13.4.10; NZZ, 22.12.10 (Repower).
- 75) BO CN, p. 395 s.
- 76) BO CN, 2011, p. 1336 ss.; BO CE, 2011, p. 1163 ss.; SGT 16.12.11.
- 77) BO CE, 2011, p. 1269 ss.; LT, 16.3.11; TA et TG, 17.3.11.
- 78) NZZ, 20.6.12.
- 79) Communiqué de l'OFEV du 26.9.12; NZZ, 21.9. et 27.9.12.
- 80) Exp. 22.512; NZZ, 2.10.12.
- 81) Communiqué du DETEC du 17.12.12; NZZ, 18.12.12.
- 82) SoZ, 3.3.13, NZZ, 24.4.13.
- 83) Lib., 21.2.13, NZZ, 15.6. et 27.6.13.
- 84) BO CN, 2013, p. 1186; LT et NZZ, 20.8.13
- 85) Bericht Bundesrat vom 21.6.17
- 86) AVF, 24.10.17; TA, 1.11.17; APZ, AVF, 6.2.18; 24H, 16.2.18; TA, 6.4.18; AVF, 30.4.18; 24H, Lib, 24.7.18
- 87) Bericht BR zur Rahmenbedingungen der Geothermie vom 3.3.17; Kommissionsbericht UREK-SR vom 13.11.18; Medienmitteilung UREK-SR vom 14.11.18
- 88) bz Nordwestschweiz, 26.10.18; BaZ, 11.8.18; NZZ, 22.10.18; LZ, SGT, 5.11.18; SGT, 17.11.18
- 89) BFE Magazin energia plus vom 19.11.18; Gas Final Report BFE vom 9.2018
- 90) AB SR, 2018, S. 916 ff.
- 91) Medienmitteilung WEKO vom 31.1.19; Mitteilungen IG Erdgas vom 1.2.19; NZZ, 30.9.18; BU, NZZ, 1.2.19
- 92) A 14.5054; NZZ, 31.1.19; SGT, 29.3.19
- 93) AB SR, 2019, S.713
- 94) Erläuternder Bericht Vernehmlassung Gasversorgungsgesetz 2019; Medienmitteilung BR vom 30.10.2019; TA, 9.10., 31.10.19
- 95) Medienmitteilung UREK-NR vom 26.11.19